



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 28 avril à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 15 avril, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents :

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, M. CHARDEY, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme TZAREWSKY, Mme PAYEUR, M. PAQUET, Mme CHANARD, M. RAGUENES, Mme BAUCE, M. ARFI, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, M. LEMAITRE, Mme LANDRAU

Absents, Excusés, Représentés :

Mme ARNAUD (représentée par M. PRIVAT), M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI), Mme ALBORGHETTI (représentée par M. ROUSSET), M. GIOVANNACCI (représenté par M. GUIN), Mme MATSA (représentée par M. DAFI), Mme BRETTE (représentée par M. PHILIPPE), Mme CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD)

Absents, Excusés, non Représentés :

Mme HIDRI, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

La séance a été ouverte à 19h07 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

M. LE MAIRE - Je déclare la séance ouverte.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 24 mars 2025 par les membres du Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents. M. GUIGNARD demande des explications sur la décision 25 04 071.

A 19h32, Mme ZOURHDI Hayat quitte le conseil

M. LE MAIRE – Elle n'est pas là mais je souhaite la bienvenue à Madame BRETTE qui va siéger au sein du Conseil municipal suite à la démission de Mme Roxane BREDIN.

Nous avons 3 questions du groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale : Question orale 1 : Cartographie des parcours scolaires des élèves draveillois et dynamiques d'affectation entre établissements ; Question orale n°2 : Besoins de santé de nos concitoyens et lutte contre la désertification médicale ; Question orale n°3 : Transports en commun au service des Draveillois.

Nous allons d'ailleurs commencer par les questions.

M. DAMERVAL – La 1^{ère} question sur la cartographie des parcours scolaires des élèves draveillois et dynamiques d'affectation entre établissements. Les derniers classements publiés par Le Parisien sur les collèges de l'Essonne mettent en lumière une réalité préoccupante : les collèges publics de Draveil figurent

parmi les moins bien classés du département. Cette situation interroge profondément la qualité perçue de l'offre éducative locale et pousse de nombreuses familles à envisager des alternatives, parfois en dehors du secteur public ou même hors de la commune.

Dans ce contexte, l'ouverture prochaine du lycée polyvalent Nadar constitue une étape structurante pour notre territoire. Ce nouvel établissement pourrait jouer un rôle de rééquilibrage, voire de transformation, dans les parcours scolaires des jeunes Draveillois. Mais pour que cette opportunité soit pleinement saisie, encore faut-il comprendre précisément les dynamiques actuelles.

C'est pourquoi nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

Pourriez-vous nous fournir une cartographie complète et actualisée de la répartition et des flux scolaires des enfants et adolescents draveillois, incluant les éléments suivants :

- La répartition par années de naissance des élèves inscrits dans les écoles maternelles publiques et privées de Draveil ;
- La dynamique d'affectation entre maternelles et écoles élémentaires, école par école ;
- La répartition par années de naissance des élèves dans les écoles élémentaires publiques et privées de la ville ;
- La dynamique d'affectation entre les écoles élémentaires et les collèges, établissement par établissement ;
- La répartition des élèves dans les collèges publics et privés du territoire ;
- La dynamique d'affectation entre collèges et lycées, incluant les destinations principales des élèves en fin de 3e ;
- Et enfin, la répartition prévue ou anticipée des élèves vers le lycée polyvalent Nadar, ainsi que son potentiel impact sur les parcours éducatifs actuels.

L'objectif de cette démarche est de mieux cerner les trajectoires scolaires des enfants draveillois, d'identifier les éventuelles stratégies d'évitement entre établissements publics et privés ou entre communes, et de nourrir une réflexion sur l'équité éducative à Draveil.

Je vous remercie par avance pour votre réponse, et pour votre engagement à garantir un accès équitable et de la qualité à l'éducation pour tous les enfants de notre ville.

M. LE MAIRE – Je vous remercie, je vais passer la parole à M. Régis PHILIPPE.

M. PHILIPPE – Tous les documents qui devaient m'être transmis aujourd'hui je n'ai pas pu les recevoir puisque je n'avais pas d'internet. Dès que je les aie, en ce qui concerne les primaires, je vous les retransmets.

M. LE MAIRE – Je vais tout de même passer la parole à Madame Anne-Marie JOURDANNEAU FORT. Merci madame.

MME JOURDANNEAU FORT – Je vais prendre la part de la succession pour les collèges et les orientations futures lycée. Je vous remercie donc pour cette question sur le parcours scolaire des élèves à Draveil. C'est un sujet essentiel pour l'attractivité de notre ville et un accès à l'éducation de qualité. Alors la cartographie précise des flux scolaires. Donc c'est effectivement un enjeu partagé. Moi je vous rappelle simplement que la majorité des affectations collèges puis vers collège vers lycée relèvent de l'Éducation nationale direction académique de l'Essonne rectorat. La commune, néanmoins bien sûr, accompagne anticipe les besoins de cette dynamique en lien étroit avec les zones d'éducation prioritaire, avec le département pour les collèges et avec des cartes d'affectation pour Delacroix et Daudet en ce qui concerne Draveil. La répartition des élèves et dynamiques donc maternelle-élémentaire c'est monsieur Philippe qui vous répondra ultérieurement. Concernant les collèges donc vous savez qu'il y a principalement deux collèges Daudet et Delacroix. J'avais les quantités d'élèves par collège pour Eugène Delacroix vous avez 692 élèves et pour d'autres vous en avez 789 avec un taux d'occupation à 72-82% pour Delacroix et 91-67 pour Daudet. Ce qui fait qu'effectivement Delacroix est à même de recevoir des élèves de la périphérie donc de Ris-Orangis et de Juvisy comme vous le savez certainement. Globalement les flux vers les collèges publics restent majoritaires. Nous observons une tendance à la diversification. Certaines familles choisissent le privé mais je voudrais rappeler à votre attention que le privé n'est pas une variable. Possède une capacité d'accueil qui est fixe. Et donc en aucun cas, elle n'est dans la considération d'une augmentation vers le privé. Elle a toujours été là sur son contingent et elle n'augmente pas. Donc il n'y a pas de concurrence possible entre le public et le privé puisque vous avez des établissements qui sont qui sont pleins. Concernant l'affectation donc des élèves de Draveil du collège vers le lycée, les élèves sont principalement orientés vers le lycée Nadar pour la partie publique professionnelle et puis les autres lycées publics du bassin de l'Yerres et du Val-de-Seine selon les filières choisies puisque les affectations se font en fonction des options que les enfants choisissent. Si vous voulez du chinois ou des arts visuels vous irez plutôt à Montgeron et cela va

pour les autres établissements qui chacun se spécifie dans certaines options. Donc la création du nouveau lycée polyvalent Nadar offre une orientation générale mais écarte bien sûr la technologie professionnelle ce sera un atout majeur pour renforcer l'attractivité éducative de notre territoire. Ça c'est un fait certain, vous nous posiez la question de l'effectif. Donc, à la rentrée de septembre, vous aurez cinq classes de seconde et une classe de première qui démarrera dans le nouveau cursus avec une montée progressive des effectifs : seconde première terminale sous trois ans. Donc effectivement, je souligne cet intérêt du lycée qui offre maintenant une scolarité complète à Draveil sans avoir à quitter la Ville. C'est vraiment un enjeu majeur. La répartition de Daudet, Delacroix ne sera pas cependant pas 100% absorbé par Nadar puisque, effectivement, certains enfants choisiront d'autres options d'autres orientations. Et puis effectivement, Nadar n'aura pas forcément la capacité d'absorption intègre de tout et reste aussi la question Ris-Orangis Juvisy. Vont-ils repartir vers d'autres lycées ou voudront-ils rester sur le lycée de Nadar. Tout ceci a été posé en question sur les cartes qui n'ont pas encore été dessinées et nous n'avons pas les cartes d'affectation par l'Etat. Donc j'imagine que ça viendra mais nous n'avons pas encore cette répartition, bien que nous ayons interpellé déjà sur le sujet depuis plusieurs mois. Donc bien sûr, nous restons attentifs avec un dialogue régulier avec les chefs d'établissements publics en accompagnant bien sur les projets de rénovation et d'amélioration des équipements scolaires. Malgré les budgets contraints du département, nous avons des programmes de rénovation de nos bâtiments et puis nous travaillons bien sûr à l'amélioration des liaisons douces et des transports scolaires qui n'ont pas été oubliés pour la rentrée sur Nadar. Et nous serons également attentifs à l'impact donc de ce nouveau lycée et du flux des élèves sur les équilibres entre établissement public et aussi privé et nous continuons à travailler à Draveil pour une éducation accessible à tous dans toutes nos écoles.

Question 2 : Besoins de santé de nos concitoyens et lutte contre la désertification médicale

MME BELLAY - La réforme du Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de médecine générale introduit une quatrième année de formation, axée sur des stages en ambulatoire, notamment dans des zones sous-dotées en professionnels de santé, telles que Draveil. Cette mesure vise à renforcer l'attractivité de ces territoires pour les futurs médecins généralistes. Cependant, la réussite de cette initiative dépend fortement de l'engagement des collectivités locales. Le ministère de la Santé souligne l'importance du soutien des élus locaux pour offrir des conditions favorables aux internes, telles que l'accès au logement, aux transports, à la garde d'enfants et à des infrastructures adaptées.

Dans ce contexte, pourriez-vous nous préciser quelles actions la municipalité envisage pour :

- Faciliter l'accueil des internes en médecine générale, notamment en mettant à disposition des logements ou en proposant des aides financières pour leur hébergement ;
- Encourager les médecins généralistes de la commune à devenir maîtres de stage universitaires, en collaboration avec les facultés de médecine ;
- Aménager des espaces de consultation adaptés pour permettre aux internes d'exercer dans de bonnes conditions ;
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour favoriser l'installation durable de ces jeunes médecins à l'issue de leur formation.

Ces mesures sont essentielles pour répondre aux besoins de santé de nos concitoyens et pour lutter contre la désertification médicale qui affecte notre territoire.

MME DONCARLI - Tout d'abord je voulais vous faire un petit en préambule, un petit point sur les derniers médecins qui sont arrivés sur Draveil. On a eu le plaisir donc d'accueillir un cardiologue renommé à la polyclinique ce qui est rare les cardiologues attirés sur le territoire. On a trois ORL sur le carré Saint Rémy. Alors ça c'est ceux qui sont déjà arrivés. Et on a trois généralistes et un dermatologue qui arrive au niveau du local qui est en cours de restauration. Vous pouvez le voir là. Ils ont commencé à poser les plaques. Voilà qui indiquent que l'on aura bien trois généralistes et un dermatologue qui vont être en activité sur la commune de Draveil. Alors vous me parlez des hébergements. Qu'est-ce que la commune a mis en place ? Il se trouve que Monsieur le Maire a signé récemment un permis de 38 logements pour du personnel régalién. Justement ce sont des infirmières et des médecins. Voilà donc effectivement ça va être en cours de construction. Le permis a été signé il y a un mois mais on essaie justement d'avoir aussi des logements de qualité et d'accueil pour du personnel régalién, notamment des médecins et des infirmières. Voir éventuellement aussi peut-être des policiers. Mais c'est exclusivement réservé à du personnel régalién notamment des du personnel médical.

Concernant les aides qui sont mises en place, c'est effectivement les aides de la commune, les enveloppes effectivement qu'on va dégager pour l'hébergement. Le local de la marque dont je vous parlais c'est un local qui avait été identifié par la commune sur laquelle nous avons travaillé avec Monsieur le Maire en termes de négociation pour le bail. Le bail est signé et maintenant ils sont en train de le restaurer pour accueillir des futurs patients. Et les aides financières, donc vous avez des aides de la part de la commune de la

communauté d'agglomération et du Conseil Départemental. Voilà ce qui est mis en place aujourd'hui pour accueillir nos médecins.

M. BATTESTI - Juste en complément une fois de plus c'est encore les communes, les EPCI, tels qu'ils sont, les conseils départementaux qui prennent la place de l'État alors que c'est son métier premier. Je voulais juste le souligner parce que c'est quand même important. On est en train de palier une fois de plus aux déficiences de l'État. Donc, je voulais quand même que ce soit noté. C'est un problème important.

Question 3 : Transports en commun au service des Draveillois.

M. GUIGNARD - Lors de notre séance du 24 mars dernier, nous avons adopté une motion exprimant notre vive inquiétude face aux dysfonctionnements du réseau de bus du Val de Yverres Val de Seine Mairie de Draveil depuis la réorganisation mise en place par Ile-de-France Mobilités. Nous soulignons notamment le manque d'anticipation des conséquences territoriales des travaux en cours.

Nous souhaiterions savoir quelles suites ont été données à notre motion : des échanges ont-ils eu lieu avec IDFM ? Des mesures correctives ont-elles été engagées ?

Nous souhaitons également élargir notre question en évoquant l'état et les projets concernant le pont de la 2^e Armée entre Juvisy et Draveil. Pourrions-nous être informés du calendrier prévisionnel des travaux annoncés ou envisagés sur cet axe structurant, ainsi que des dispositifs de coordination prévus pour limiter les impacts sur les transports en commun et la circulation générale ?

Enfin, dans la perspective de l'ouverture prochaine du lycée polyvalent Nadar à Draveil, qui entraînera une augmentation des besoins en mobilité scolaire, nous aimerions savoir quelles anticipations ont été prises concernant l'offre de transport pour répondre à cette évolution.

MME JOURDANNEAU FORT - Alors merci monsieur GUIGNARD concernant effectivement le retour suite à la motion et nos actions pour améliorer effectivement la qualité des bus suite au changement de notre agglomération. Alors oui nous sommes en relation et je vais vous dire quotidienne avec IDFM. Nous avons monsieur Fabrice BOURDEAU que certains connaissent qui est délégué IDFM en relation avec les élus que nous interpellons tous les jours afin de pouvoir évoluer les transports et surtout effectuer les modifications attendues suite aux nouveaux changements. Et Madame Péresse est venue aussi il y a deux trois semaines maintenant à Draveil pour constater effectivement la situation des bus. Demain, nous avons réunion avec IDFM et KEOLIS toujours sur le même sujet. Nous sommes également pilotes sur le projet des bus électriques qui seront 100% électrique en 2030.

Entre temps, KEOLIS va nous permettre de rénover quelques bus qui sont assez anciens, on va dire en diesel, le temps d'avoir la flotte complète électrique. Mais nous sommes effectivement avec l'IDFM et KEOLIS toujours en relation sur donc les lignes existantes et l'adaptation attendue. Je vais vous faire l'énumération des choses que nous avons obtenues. Alors certaines vont avoir lieu parce que j'ai eu les réponses encore aujourd'hui pour certaines lignes. Donc la ligne qui dessert l'hôpital c'est la 4116 donc elle a la même fréquence. Effectivement elle ne se prolonge pas jusqu'à Champrosay, il faut faire un changement au niveau de Dupuytren mais nous avons à demander à ce que soit étudié bien sûr la liaison plus directe donc s'est engagée à étudier ce nouveau tracé pour cette ligne avec IDFM. Ensuite l'Agglomération s'est engagée également à revoir les horaires de passage de la 4117 qui relie Champrosay à la gare de Juvisy par le centre-ville en restaurant les passages le week-end. Donc cette restauration de la ligne s'effectuera également les dimanches avec la même intensité d'horaires que la semaine. Donc ça c'était une grosse attente et ça c'est dans les jours, semaines qui arrivent.

Concernant la ligne 4114 desservant la ligne du secteur Pierre Brossolette. La ligne est fortement impactée mais ce n'est pas une déficience de la ligne c'est à cause des travaux en fait qui sont en cours sur les réseaux de transport de distribution de potable et ces travaux doivent se terminer fin août et donc nous permettra ensuite de revenir à un fonctionnement normal. Nous avons demandé donc un ajustement concernant la desserte centre-ville via cette ligne avec le quartier Bergeries/Brossolette/Gare de Juvisy. Idem donc pour la desserte du centre-ville depuis le quartier des Mazières. Effectivement, il y a les arrêts Oberkirch qui ont été considérés comme centre-ville. Donc nous leur avons demandé de revoir la considération de ce qu'est un centre-ville. Cela va être effectué également parce que l'arrêt Oberkirch ou la place du 19 mars 62 est trop éloigné, c'est 700 mètres par rapport au centre-ville et pour une personne âgée avec un caddie plein, effectivement c'est beaucoup trop loin. Donc c'est un impact qui a été pris en compte et qui va être revu.

Ensuite vous avez une réelle demande bien sûr de la restitution de la desserte de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. Vous avez un mécontentement suite à l'obligation de faire un changement pour les habitants de Champrosay. Donc à court terme, la desserte n'est pas tout de suite remédiée mais vous avez la desserte de l'hôpital qui est assurée par le 4116 et qui fait bénéficier d'autres quartiers.

Cependant, la question n'est pas abandonnée. Nous obtiendrons gain de cause et c'est attendu par la population. Voilà. Nous avons bien œuvré je pense sur l'ajustement de l'offre. Vous pouvez vous dire : mais

pourquoi tous ces mécontentements ? et que s'est-il passé ? Il est important de savoir que la considération sur les nouvelles lignes, l'objectif c'était d'aller plus vite sur les points de destination qui était la gare par exemple de Juvisy. Or il a été omis, je pense, le fait que certaines personnes n'en ont rien à faire d'aller rapidement à un point, ce qu'elles veulent, c'est une desserte large pour pouvoir traverser toute la ville. Donc ces points vont être revus intégralement.

Vous nous posez ensuite un deuxième morceau de question sur le pont de Juvisy avec le pont de la deuxième armée. Si vous voulez le calendrier mais il me semblait que Monsieur le Maire nous en avait déjà informé. On en avait déjà reparlé précédemment. La pose de la première pierre est prévue pour la fin de l'année. Je pense que vous avez eu connaissance également de l'article du 19 avril. Je vois que M. DAMERVAL hoche la tête avec satisfaction puisqu'effectivement la métropole du Grand Paris, offre 1,5 millions d'euros par une convention département métropole dans le cadre donc du plan vélo métropolitain pour aller dans le sens des travaux qui sont planifiées.

Enfin, vous parlez de la perspective du lycée polyvalent Nadar avec l'offre de transport. L'offre de transport prévu en fonction effectivement des sorties des élèves et du flux qui sera attendu. Je vous rappelle donc que l'on parle de cinq classes de seconde et une classe de première pour la première année et les bus seront adaptés en fonction des besoins.

Puis, M. le Maire procède à l'ordre du jour.

DCM 25-04-024 Motion Appel Epinay-sous-Sénart

M. DAMERVAL - Le jeudi 13 mars 2025, c'est tenue à la Maison des Arts et de la Culture d'Epinay-sous-Sénart un appel dans le cadre de la rénovation urbaine à l'appel de l'Association des Maires-Villes et banlieues, de l'Association des Maires de France, de l'Association des Maires d'Ile de France, de France urbaine, de l'association des petites villes de France, de l'Ile de France et de l'Intercommunalité de France.

Un an après la signature des premiers nouveaux contrats de ville (CIV) et à l'approche d'un nouveau comité interministériel des villes, les associations du bloc communal (France urbaine, Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Ville & banlieue, Association des petites villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France, Association des maires d'Ile-de-France) souhaitent interpeller le gouvernement et renouveler leurs attentes sur la méthode et les contenus des futures politiques de la ville et de cohésion sociale et urbaine.

Nous faisons face à une situation budgétaire et financière critique pour nos communes et intercommunalités, et sans perspectives d'amélioration. Nous craignons particulièrement l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers. De même, le budget de la politique de la ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État aux 8% de la population qui vivent dans nos quartiers ?

Nous sommes attachés à montrer les forces de nos quartiers et souhaitons, en cette journée, réaffirmer notre engagement pour que les habitants aient accès aux mêmes droits et services, c'est-à-dire au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national.

• **Considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade ;**

→ Nous appelons le gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des quartiers prioritaires de la ville grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants ;

→ Nous appelons le gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances l'échelle territoriale ;

→ Nous appelons le gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des Comités interministériels de la Ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées ;

• **Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie ;**

→ Nous appelons le gouvernement à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national ;

→ Nous appelons le gouvernement à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des quartiers prioritaires de la ville dans un but de cohérence de l'action publique ;

→ Nous appelons le gouvernement à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et assurer l'action en proximité de France Travail ;

→ Nous appelons le gouvernement à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans nos quartiers.

• **Considérant l'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et la nécessité de permettre à chacun à vivre en bonne santé, en sécurité et dans des conditions décentes ;**

→ Nous appelons le gouvernement à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale ;

→ Nous appelons le gouvernement à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics ce qui contribue au bien-être de tous qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ou encore des familles ;

→ Nous appelons le gouvernement à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté qui nécessite un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS ne peuvent absorber à eux seuls ce flux ;

→ Nous appelons le gouvernement à assumer sa mission régalienne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et l'émergence de nouvelles formes de délinquance.

• **Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie ;**

→ Nous appelons le gouvernement à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU. C'est une nécessité pour traiter les politiques publiques dans leur ensemble sur le territoire, selon une approche globale, comportant à la fois une vision humaine et une vision urbaine, intégrant finement les enjeux connexes de voirie, de qualité du cadre de vie, de patrimoine, de développement économique, d'écologie, de sécurité ;

→ Nous appelons à préserver sa vocation à refaire l'égalité territoriale, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la politique de la ville ;

→ Nous appelons le gouvernement à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV : il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés ;

→ Nous appelons le gouvernement à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un programme pluriannuel d'investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

Nous appelons le gouvernement à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et de l'égalité territoriale.

Nous comptons sur la ministre déléguée en charge de la Ville, Juliette MEADEL, la ministre en charge du Logement, Valérie LETARD, et le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Patrice VERGRIETE, pour porter ce message auprès du Premier ministre. Nous leur rappelons notre détermination à porter de hautes ambitions pour la politique de la ville.

Et c'est signé par Gilles LEPROUST, David LISNARD, Stéphane BEAUDET, Johanna ROLLAND, Christophe BOUILLON, Gil AVEROUS et Sébastien MARTIN.

Cet appel comme vous pouvez le voir et qui a été lancé le 13 mars 2025 concerne notre ville, concerne notre agglomération et c'est en ce sens où nous avons déposé cette motion pour que la Ville adopte l'appel d'Epinais et porte ce message à destination du gouvernement.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-025 Modification de la composition des commissions municipales : « Ressources humaines, Finances, Affaires générales, Informatique » et « Culture, Sports, Jeunesse, Vie associative »

M. LE MAIRE - Suite à la démission de Madame Roxane BREDIN, Madame Marie Madeleine BRETTE, candidate suivante sur la liste du groupe « Draveil notre ville », a acceptée de siéger au sein du conseil municipal.

Il y a des modifications à apporter au sein des commissions municipales susvisées.

Il est proposé que le candidat Claude ARFI remplace Madame Roxane BREDIN à la commission « Ressources humaines, finances, affaires générales, informatique » et que Madame BRETTE remplace Madame Roxane BREDIN à la commission « Culture, Sports, Jeunesse, Vie associative ».

MME BOUBY – J'aurai juste une question puisque les délégations ont changé entre Thierry BATTESTI et moi-même. Normalement, j'aurais dû glisser dans cette commission « Ressources humaines, finances, affaires générales, informatique » puisque je suis quand même en charge des affaires générales. Or je ne suis pas dans cette commission et je ne reçois pas les convocations. Peut-on modifier cela ?

M. LE MAIRE – On modifiera ça au prochain Conseil municipal.

Approuvée

Pour : 27

Abstention : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

Contre : 00

DCM 25-04-026 Participation risque prévoyance

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Comme vous le savez la protection sociale complémentaire ça recouvre les risques d'atteinte à l'intégrité physique. C'est ce qu'on appelle le risque santé ou la mutuelle santé et ceux qui sont liés à l'incapacité de travail. Donc c'est ce que nous nommons des risques prévoyants ou maintien de salaire. Cela concerne tous les agents qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé. Aujourd'hui la protection du risque prévoyance maintient le salaire, concerne la couverture complémentaire des conséquences financières liées aux incapacités de travail, d'invalidité, d'inaptitude et de décès. On sait que c'est très important parce que lorsque des agents se trouvent dans cette situation, le complément lié à cette complémentaire prévoyance c'est indispensable. Il y a une réforme de la protection sociale complémentaire qui introduit l'obligation de participation des employeurs publics. Donc on l'avait déjà voté au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et au 1er janvier 2025 pour la santé. Donc nous, nous étions déjà intervenus pour la santé. On avait été en avance par rapport à ce qui était prévu, on avait pris une délibération qui concerne toutes les mutuelles labellisées et c'est une participation de 25% de la base de l'agent porteur du contrat et de ses ayants droit. C'était important parce que Monsieur le Maire voulait que le maximum d'agents puisse en bénéficier. Auparavant, on était sur à peu près une soixantaine d'agents, c'est pour ça que nous avons présenté cette délibération avant même que nous ayons une obligation légale. Et ensuite, celle de la prévoyance.

Donc là, on vous présente celle de la participation à la prévoyance. Donc le montant de participation minimum est inscrit dans le décret de 2022. Pour le risque prévoyance, ça ne pourra pas être inférieur à 20% du montant de référence fixe à 35 euros soit 7 euros minimum.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-027 Convention Ville CCAS

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Donc ça c'est important qu'on ait cette convention entre la Ville et le CCAS. Une demande du TPG de toute façon. Le CCAS de la commune de Draveil, ça constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre de l'action municipale dans le champ social. À ce titre, la commune attribue chaque année une subvention d'équilibre annuel que nous votons permettant d'assurer son fonctionnement dans les meilleures conditions. Par ailleurs, la commune et le CCAS mutualisent certains de leurs moyens humains financiers et matériels nécessaires l'exercice de leurs compétences, tout en veillant bien sûr à garder l'autonomie du CCAS qui a son

propre conseil d'administration. Et du coup l'objet de cette convention, c'est de formaliser cette mutualisation. Notamment sur la mise à disposition des moyens, c'est souvent des moyens humains mais pas que. Du coup vous avez une convention qui est jointe à la délibération. Bien entendu, tout ce qui sera les modalités de remboursement c'est obligatoirement justifié par la fourniture de facture ou un certificat administratif qui fait fois. Et c'est ce qu'il va être rétabli entre le CCAS et la Ville si vous autorisé M. Le Maire.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-028 Tableau des effectifs

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Donc le tableau des effectifs qu'on vous propose, c'est une bonne nouvelle pour la ville. C'est la création d'une nouvelle classe dans notre ville qui concerne notamment des classes de maternelle et du coup il faut attribuer des postes d'ATSEM à temps complet qui n'existent pas. Donc on vous demande de créer ces postes. Ce sera pour la rentrée de septembre.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-029 Tableau des effectifs avancement de grade

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Alors là aussi c'est toujours une bonne nouvelle ce tableau des effectifs. En fait, il y a des avancées de grades et pour que nos agents puissent y prétendre, il manque des postes. Donc on est là pour proposer des créations de postes pour des avancements de grade.

Ce sont des postes à temps complet sur la filière technique :

- un poste de technicien principal de première classe,
- un poste d'agent de maîtrise principale,
- trois postes d'adjoints techniques territorial principal de première classe
- et 12 postes d'adjoints techniques territorial principal de 2e classe.

Donc c'est beaucoup déjà de postes sur la filière technique.

Pour la filière médico-sociale, c'est la création de :

- trois postes d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure,
- un poste d'agent spécialisé principal de première classe des écoles maternelles,
- et trois postes d'agent social principal de 2e classe.

Pour la filière animation :

- un poste d'animateur principal de 2e classe,
- deux postes d'adjoint territorial d'animation principale de première classe,
- et huit postes d'adjoints territoriales d'animation principale de 2e classe.

Pour la filière administrative :

- un poste de rédacteur principal de première classe,
- un poste de rédacteur principal de deuxième classe,
- un poste d'attaché principal,
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de première classe,
- et trois postes d'adjoints administratifs territoriales principales de 2e classe.

Voilà la liste de ce que nous souhaitons créer comme poste au tableau des effectifs.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-030 Actualisation délibération astreintes

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - On a déjà des astreintes dans la ville mais c'est juste pour réactualiser. La réactualisation est importante. Aujourd'hui on a des astreintes qui ne distinguent pas si on est sur la technique de la sécurité, de l'informatique et les autres services. Donc il y a plusieurs catégories d'astreintes. Ce qui est important aussi dans cette délibération c'est de rappeler que l'astreinte c'est une période d'astreinte qui est définie dans laquelle un agent est volontaire pour être d'astreinte. La période elle est soumise à l'obligation de demeurer à son domicile. Donc quand il est d'astreinte, il y a comme des obligations pour lui. Il est obligé de rester à son domicile ou à proximité. D'être indemnisé pour ça et lorsqu'il sort pareil. Du coup cette nouvelle délibération ne va pas changer au niveau des astreintes. Ce sera les mêmes astreintes dans la ville mais ça permettra d'une part de bien les qualifier. Donc c'est mettre à jour notre dispositif d'astreinte pour l'ensemble de nos services. Rappeler que les astreintes concernent les périodes suivantes : c'est la semaine complète, le week-end. Donc du vendredi soir au lundi matin, les nuits. Et les nuits en cas d'astreinte fractionnées aussi inférieure à 10 heures. Le samedi ou sur journée de récupération dimanche ou jour férié. Aussi, ce qui est important c'est que les agents sont informés au moins un mois à l'avance de leur période d'astreinte sauf situation exceptionnelle et en cas de délais de prévenance inférieurs à 15 jours, l'indemnité d'astreinte sera majorée de 50%. Ça c'est des choses qui sont inscrites dans la délibération et qui sont importantes sachant qu'après chaque catégorie d'astreinte fait référence à un décret de 2015 sur les rémunérations et le repos compensateur.

M. GUIGNARD – Sur ces indemnités, pouvez-vous m'indiquer si tous les agents concernés par ces indemnités conservent des indemnités au moins égales à la situation actuelle, est-ce qu'il y a des changements plutôt positifs ?

M. ROUSSET – S'il y a des changements, ce ne sera que des changements positifs. C'est une réactualisation, donc oui. Sinon on aurait prévu des dispositions spécifiques.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-031 Prêt de salle à titre gracieux à l'association EPIONE à la salle du Foyer du théâtre Donald Cardwell

M. le Maire donne la parole à MME JOURDANNEAU FORT

MME JOURDANNEAU FORT - Alors vous ne le savez peut-être pas mais le théâtre dispose d'une très belle salle en haut qui est un foyer avec de grands miroirs et le prêt de la salle est régulièrement maintenant proposé lors des conseils municipaux pour les associations qui en font la demande, associations draveilloises. Donc ce soir, il est encore une fois demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder le prêt d'une salle alors temporaire au foyer, là-haut au théâtre, à titre gratuit pour l'association EPIONE qui en a fait la demande. Et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt. EPIONE, pour ceux qui ne connaissent pas, c'est une association nouvellement créée, enfin depuis septembre dernier quand même, sur la ville qui propose différents cours dont des cours de yoga et de danse. L'association a reçu l'inscription de nombreux adhérents. Elle effectue de nombreuses choses également dans les quartiers prioritaires et donc elle est en recherche de locaux pour maintenir son offre de cours.

Approuvée

Pour : 23

Abstention : 00

Contre : 8 (M. PHILIPPE, MME BOUBY, M. BATESTI, MME BAUCE, M. GUIN, MME BRETTE (représentée par M. PHILIPPE), M. MABROUK (représenté par M. BATESTI), M. GIOVANNACCI (représenté par M. GUIN))

DCM 25-04-032 Prêt de salles communales du Théâtre et du Café Cultures à titre gracieux aux associations

M. le Maire donne la parole à MME JOURDANNEAU FORT

MME JOURDANNEAU FORT - Nous continuons donc dans la même logique. Il est demandé au conseil municipal cette fois-ci d'accorder le prêt de salle donc au théâtre Donald Cardwell pour CINEAM, mémoire filmique d'Ile-de-France avec la projection de films en lien avec les cérémonies du 8 mai. Donc en partenariat avec le lycée Nadar. Je crois que ça a lieu le 14 mai prochain. Nous avons tous rendez-vous ici pour ceux qui le veulent. Ensuite, nous avons la FNACA avec un repas dansant de printemps. Ils en font deux par an, donc un pour le printemps et un pour l'automne. Et puis nous avons le Lions Club avec le salon des gourmets. Puis, je parle pour toi Thierry mais là c'est le SCD BOXE avec un gala de boxe. Peut-être que tu voudras dire un mot tout à l'heure à ce sujet. Et puis sinon au Café Cultures. Je reprends sur le côté association culturelle, nous aurons :

- ANTA PERCUSSIONS, concert de fin de saison
- CADE, représentation de théâtre de fin de saison
- L'AMOUR DU CONTINENT, concert caritatif de musiques africaines
- LE PIED EN COULISSES, représentation de théâtre de fin de saison
- LA VILLA MUSIQUE, concert de fin de saison
- MUSIQUES EN TETE, concert de fin de saison
- LES MOTS DITS, Ateliers Théâtre
- LE TEMPS QUI FILE,

Tout ceci pour des représentations de théâtre, des concerts pour la fin de saison. C'est vrai que le mois de juin est toujours très chargé. Les associations présentées répondent aux conditions de mise à disposition gratuite en proposant des animations culturelles sans entrée payante. C'est bien sûr la condition à raison d'une fois par semestre. Et donc cette liste correspond à ces critères.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-033 EMAP Création de deux cours supplémentaires : céramique adulte et bande dessinée / nouveau règlement intérieur

M. le Maire donne la parole à MME JOURDANNEAU FORT

MME JOURDANNEAU FORT – C'est vraiment un grand plaisir de pouvoir élargir l'offre culturelle à Draveil. L'offre culturelle devait même aller au-delà de Draveil. Déjà on va se contenter de satisfaire tous les draveillois avec ces deux cours supplémentaires : la céramique adulte et puis la bande dessinée. Et le nouveau règlement intérieur. Pourquoi en fait la céramique adulte ? Eh bien, victime de notre succès, nous avons demandé à ce que chaque personne s'inscrive à un seul cours. Les deux cours les plus demandés chez nous à l'EMAP. Grâce au taux de remplissage et aux tarifs qui ont également augmenté de manière à pouvoir couvrir correctement les matériaux et le paiement, les salaires des professeurs. Nous avons pu proposer ainsi une offre plus élargie avec la céramique adulte. Et là, ça va vraiment satisfaire, je crois, un grand nombre de draveillois en attente. Et puis c'était l'un de mes souhaits, je souhaitais élargir la culture vers la bande dessinée. C'est un art. Un art à part entière. Vous avez la bande dessinée dans des techniques classiques et puis vous avez aussi tout ce qui est manga et donc ce sont des techniques très différentes. Je suis contente que notre directrice, que je remercie avec toute son équipe ce soir, ait pu mettre en place ces deux cours. Alors l'ouverture de ces deux nouveaux cours permet d'inscrire un plus grand nombre d'élèves avec ces disciplines très demandées. Le règlement intérieur doit stipuler la possibilité de cumul des disciplines céramiques et sculptures adultes de l'article 4.4 parce que l'année dernière vous vous en souvenez, on ne pouvait plus satisfaire tout le monde dans ces deux cours là et on essayait de satisfaire le plus grand nombre. Donc il est demandé au conseil municipal ce soir d'approuver la création d'un cours de céramique adulte supplémentaire, d'un cours de bande dessinée pour l'année scolaire 2025-2026 et d'approuver, par la même occasion, le nouveau règlement intérieur permettant le nouveau cumul de discipline céramique et sculpture adulte formulée à l'article 4.4 en vigueur dès le 1er septembre 2025.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-034 Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs avec la Ligue de Paris Ile de France de Football et le District l'Essonne de Football

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI - Cette délibération a pour objet d'approuver les termes d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'un nouvel équipement sportif « Terrain de foot 5x5 sur le site du COSEC à Draveil » 55, rue Ferdinand Buisson, afin de permettre l'organisation d'animation par la Ligue de Paris Ile de France de football et le District de l'Essonne de football dans le but de promouvoir la pratique football 5x5. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention, de bien vouloir accorder le prêt de cet équipement sportif à titre gracieux à la « Ligue de Paris Ile de France de football » et le « District de l'Essonne de football » qui en ont fait la demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt et tout document y afférent. Je voulais juste faire une petite précision. Il y a aussi un terrain de basket, ça a été commencé avant mon arrivée le 7 octobre. J'ai poursuivi. Je tiens à remercier le service des sports et les services techniques parce qu'il y avait un gros travail. Merci pour la caméra vidéo de surveillance. J'attends encore une carte SIM et ça je sais que c'est les aléas des marchés. Mais merci vraiment au service des sports et au service techniques parce qu'il y avait un gros boulot à faire. Le panneau pour les horaires est en fabrication. On va pouvoir faire ça très vite et merci beaucoup.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-035 Adhésion à Essonne Numérique

M. le Maire donne la parole à MME JOURDANNEAU FORT

MME JOURDANNEAU FORT – Alors créé en 2016, Essonne Numérique est un syndicat mixte ouvert, né de l'association du département de l'Essonne et des 124 communes afin de mettre en œuvre et de matérialiser l'aménagement numérique du territoire. Alors, Essonne numérique propose aux collectivités essonniennes des solutions connectées afin d'améliorer l'efficacité de leur service public, d'accroître la qualité de vie des usagers mais aussi d'avancer vers la transition numérique et énergétique. Il existe quatre domaines d'actions principales sur ce service. Vous avez donc les services de télécommunications, les solutions de pilotage des bâtiments, des solutions de sûreté et de sécurité et les solutions extérieures connectées. Sur le plan financier, la collectivité n'aura pas à supporter de contribution annuelle pour l'adhésion à Essonne Numérique car l'adhésion est gratuite. Alors je vais dire offerte puisque on vous dit que le mot gratuit n'existe pas. En revanche, une contribution est demandée pour chaque service souscrit par l'adhérent à partir de tarifs définis dans un catalogue de service, L'adhésion à Essonne Numérique s'inscrit pleinement dans la démarche de transition numérique et énergétique de la Ville. Elle garantirait une infrastructure fiable et évolutive pour répondre aux besoins actuels et futurs des services municipaux et de ses habitants. Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer au syndicat Essonne Numérique.

M. BATTESTI – J'émettrai juste un bémol pas sur le fond mais sur la forme par rapport à tout ça. Il y a plein de collectivités qui le font partout en France, mais je pars du principe, c'est peut-être mes origines qui veulent ça mais il faut garder un principe nationaliste et garder les choses vers nous pour certains dossiers confidentiels et ne pas les partager sur des serveurs multiples comme ça peut se passer de plus en plus. Tout ce qui est gestion de personnel, tout ce qui paye c'est immuable, ça doit rester entre les murs de la Ville. C'est très important. Il faut le souligner ici parce que ça va de la confidentialité de tous. Beaucoup de communes sont attaqués en France donc je m'opposerai à toute disposition qui pourrait ouvrir les portes pour cette confidentialité de nos fonctionnaires. Voilà il faut vraiment tout verrouiller et de plus en plus.

Approuvée

Pour : 27

Abstention : 4 (M. GUIN, M. GIOVANNACCI (représenté par M. GUIN), M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 00

DCM 25-04-036 Extension de la vidéo verbalisation aux dépôts sauvages

M. LE MAIRE - Comme chacun peut le constater chaque jour, le nombre de dépôts de déchets sauvages ne cesse d'augmenter, la cause en est celle des pollueurs en quête d'impunité. Cette situation entraîne des situations plus ou moins gênantes pour les administrations, l'environnement et les usagers. En conséquence,

il devient indispensable de pouvoir verbaliser les auteurs de dépôts sauvages grâce à l'exploitation des images de la vidéo protection.

La vidéo verbalisation permet de pouvoir dresser certaines contraventions au code de la route mais aussi à l'environnement à l'aide du système de vidéo protection c'est-à-dire à distance et en capturant l'image du contrevenant. C'est ainsi que les conducteurs en infraction ne peuvent plus échapper à la verbalisation faute d'une présence humaine sur la voie publique. L'activation de la vidéo verbalisation ne peut permettre actuellement que les verbalisations des infractions au Code de la route. Il convient de l'étendre aux infractions concernant les dépôts sauvages conformément aux articles R 633-6 du code pénal et L 541-3 du code de l'environnement. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'extension de la vidéo verbalisation aux abandons de déchets via l'identification par le fichier SIV comme le permet l'article L 330-2 4bis du Code de la route. A l'issue de cela, au prochain conseil municipal, nous aurons la deuxième note qui fixe le tarif établi par rapport au degré de déchets. Tout ça on travaillera et on va vous transmettre ça au prochain conseil municipal. Car il faut quand même faire un arrêté concernant justement la facturation de cela.

M. DAMERVAL - On est sur un sujet sensible pour nous sur la question notamment de l'usage de la vidéo. Mais sur la question de la vidéo verbalisation, on est face à un comportement fautif avec une infraction et donc pour le coup nous ne pouvons être que favorable que ce soit la question de la vidéo verbalisation sur les sur les délits routiers ou que ce soit la vidéo verbalisation sur les dépôts sauvages. Ils ne rentrent pas en compétition dans la question de la vidéo verbalisation sur les dépôts sauvages ou sur la délinquance routière avec les affectations de personnels de défense et de force de l'ordre sur le territoire. Donc vu que c'est quelque chose qui est complémentaire à l'action première de l'action des forces de l'ordre pour le coup on est favorable. On a toujours dit les réserves qu'on pouvait avoir sur la vidéo verbalisation la vidéo sur la vidéo protection. Elle ne remplacera jamais les forces de l'ordre donc c'est là-dessus où on a aujourd'hui une réserve sur les questions de vidéo protection, mais sur la question de la vidéo verbalisation, on est sur des comportements qui sont extrêmement fautifs. Sur la question de l'environnement et notamment nous serons favorables à ce qu'il y ait une amende administrative qui va en plus dans les caisses de la ville la plus forte possible et la possibilité de mettre en œuvre des actions de justice. Nous rappelons quand même que la plupart des déchets qui sont jetés sur la voie publique. Les entreprises qui ont commis ces délits sont des entreprises qui ont perçu une écho participation pour détruire ces produits et donc pour lequel elles ont eu un financement et qu'elles n'ont pas mis en œuvre. Donc pour le coup on ne peut être que favorable sur ce type de délinquance.

M. LE MAIRE - Juste par rapport à ce que vous dites, c'est vrai que la verbalisation et la vidéo est un complément de la police municipale de la police nationale.

Il faut savoir que on va établir un tarif par rapport aux déchets qui sont sur la voie publique mais cela ne nous empêche pas de déposer plainte pour aller au pénal. C'est complémentaire. Les deux sont possibles. Voilà mais effectivement on travaillera dans ce sens-là.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 31

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-037 Protocole de résiliation des conventions de subventionnement conclues

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

MME DONCARLI - Cette délibération elle a pour objet de prendre acte dans un premier temps de l'abandon par la société SAS Cinéma Draveil du projet porté sur la commune, de résilier les conventions de subventionnant et de partenariats conclus et enfin d'organiser le remboursement partiel en nature et en linéaire des subventions versées et de prévoir l'obligation par la société SAS Cinéma Draveil de faire ses meilleurs efforts pour rembourser l'emprunt souscrit. Alors pour rappel il existe un partenariat sur 15 ans dans la cadre d'un accord-cadre avec une convention de subventionnement annuelle qui allait de de 20 000 à 70 000 euros pour les cinq premières années et une convention de subventions d'investissement à hauteur de 20% du montant des travaux qui était plafonné à 300 000 euros. Dans le cadre de la convention d'investissement, nous avons procédé à deux versements sur l'exercice 2022 pour un montant de 75000 euros. Vous trouverez donc dans ce protocole des éléments sur la restitution des subventions versées. À savoir en nature elle va se faire à la hauteur des 200 fauteuils. C'était des fauteuils qui avaient été achetés par SOS cinéma Draveil lors de la liquidation du Buxy. Donc 200 fauteuils pour un montant de 20 000 euros, deux projecteurs pour un montant de 16 000, deux enceintes pour un montant de 1 000 euros et deux baies de brassage informatique pour un montant 300 euros soit un montant en nature de 37 300 euros. Le reste en numéraire sera versé en numéraire par la société SOS cinéma Draveil qui s'engage à verser dès le premier mai 2025 : 5 000 euros et

ensuite 16 350 euros en mai 2026 et 16 350 euros en décembre 2026. Voilà et concernant le crédit souscrit et c'est un cinéma, donc qui avait contracté un prêt de 554 000 euros, ils ont perçu 454 474 euros. Il s'engage donc à faire leur mise en effort pour rembourser le crédit souscrit auprès de la BRED

MME BELLAY - La fin de votre mandature arrive et notre cinéma hélas ne sera pas ouvert. Mais ce n'est pas faute de vous l'avoir dit lors des précédents conseils municipaux où vous avez fait voter votre projet nous étions contre et notre solution de gestion en régie en partenariat avec l'agglomération comme sont gérés les cinémas des villes voisines était plus viable et moins risquée. Aujourd'hui la société chargée des travaux est en liquidation judiciaire, le matériel risque d'être saisi pour rembourser les créanciers privilégiés. Mais l'on constate que l'on a perdu beaucoup de temps. Le projet n'est pas mort mais que de temps perdu alors que les draveillois petits et grands l'attendent toujours avec impatience leur cinéma.

M. LE MAIRE - Je vous remercie mais nous travaillons toujours sur ce cinéma avec donc Paris Jardins et l'agglomération puisque nous avons eu encore une réunion aujourd'hui là-dessus. C'est un bel héritage qu'on m'a laissé lors de ma prise de mes fonctions.

MME DONCARLI - Je me permets juste enfin de dire que l'exploitant, au départ, il présentait quand même de très bonnes garanties alors après, effectivement c'est le cours de la vie, on n'a pas toujours une boule de cristal sur des personnes qui peuvent être défaillantes. Bon là il y a aussi je pense aussi de sa part des défaillances personnelles et vous n'êtes pas forcément dans la vie de quelqu'un et effectivement on aurait pu partir peut-être directement en régie. Effectivement maintenant on travaille avec l'agglomération. On aura pris du retard néanmoins je le dis et je le redis : la volonté de la ville c'est d'avoir un cinéma qui effectivement va pas arriver avant la fin de l'année mais voilà les réunions ont lieu régulièrement sous forme de pilotages. On a le feu vert le Go de l'agglomération puisque c'est une compétence agglomération et il le reprenne bien. Il n'y a pas de sujet. En revanche il faut que nous on devienne effectivement avec Paris Jardins, et on était avec eux d'ailleurs cet après-midi avec Monsieur le Maire, à travailler sur soit acquérir effectivement ce local ou faire un bail à construction. Voilà je pense qu'effectivement c'est le bail à construction qui est la solution vers laquelle on s'oriente pour faire redémarrer ce cinéma.

M. DAMERVAL, Mme DONCARLI et Mme TZAREWSKY ne prennent pas part au vote.

Approuvée

Pour : 25

Abstention : 00

Contre : 3 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), MME BELLAY)

DCM 25-04-038 Compte Financier Unique 2024 – BP

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Nous allons passer à la partie budgétaire de la ville comme à chaque fois on commence par le compte financier unique 2024 qui clôt l'année 2024.

Donc je vous disais qu'on a toujours comme d'habitude les parties fonctionnement et investissements dépenses recettes à chaque fois sur les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement et d'investissement. Je ne vais pas vous reprendre tous les comptes qui sont dessus mais si on prend déjà la section de fonctionnement donc total des dépenses 38 219 824,60 €. Là on reprend ce que nous avons déjà évoqué qui est une contrainte assez importante, c'est les charges de caractère général. Le chapitre 11 pour 8 millions d'euros qu'on sait toujours qu'il y a ce contexte inflationniste notamment sur les dépenses énergétiques. Donc voilà, c'est inscrit. C'était constaté. Sur les charges de personnel, on est sur un budget de 23 334 940,04 euros. On constate depuis 2022 une augmentation de croissance de la masse salariale. On l'a évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. C'est aussi une bonne nouvelle. Alors à deux niveaux, d'abord parce que ça permet à nos agents d'avoir eu des revalorisations qui étaient attendues depuis très très longtemps et puis après on a les hausses structurelles que nous subissons et c'est normal. Mais aussi pour nous agents, nous avons souhaité augmenter le dispositif du forfait mobilité donc ça rentre dedans et puis aussi augmenter le nombre d'agents qui bénéficient de la participation mutuelle. Je rappelle qu'avant il y en avait 60 et désormais la plupart de nos agents en bénéficie. Donc c'était une chose importante pour nous en tout cas dans les dépenses de fonctionnement. Après on a le chapitre 65 c'est notamment sur les charges de gestion courante 2 388 308,58 euros. Je ne reprends pas tous les chapitres mais ce chapitre est important. Et notamment, on a l'île de loisirs donc sur l'année 2024 où nous avons notre part et c'est normal pour 97 000 euros. Et puis, on l'avait déjà évoqué l'agence des espaces verts de la région Île-de-France, participation à l'école Notre-Dame calculé en fonction des effectifs réels de draveillois inscrit dans cette école. En 2023 on

est à 162 et 2024 à 178 000 euros. Et on a aussi toutes les parties subventions aux associations. Donc c'était un budget de 275 000 euros en 2024 contre 271 000 euros en 2023. Les charges financières, on l'évoque, ça avait connu une augmentation suite aux récents emprunts. L'annulation des titres, je pense qu'on va passer dessus donc ce qui est important de voir c'est que les recettes s'élèvent après pour les recettes de fonctionnement en 39 932 023. Donc en dépenses nous étions à 38 219 824.60 euros et en recettes 39 932 402.67 euros. Là-dedans, il y a le chapitre 70 qui concerne les produits qui sont majoritairement de services liés aux familles. Donc, c'est ce que payent les familles, c'est la petite enfance, les activités périscolaires, la restauration scolaire mais aussi les cimetières. C'est tous les services payants de la ville. Donc on est sur une enveloppe de 3 495 725.82 euros. On a le chapitre 731 dans le 73 qui est la fiscalité locale donc pour dire sur l'imposition directe locale c'est 20 730 130 euros. Donc ça correspond au produit perçu de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. On a aussi les droits de mutation donc on était à 878 637 euros et en 2023 c'était 1 147 000 euros. Ça on l'a aussi évoqué durant le débat d'orientation budgétaire parce que ça impacte directement sur les recettes de la ville. Dotation et participation, donc ça c'est un chapitre important pour 9 157 053.75 euros donc là ce que l'on constate c'est que diminution des dotations d'État en globalité. Donc 5 940 000 euros ont été versés en 2024 contre 6 136 000 euros l'année précédente 2023. Il y a un point à noter, c'est le chapitre 77 sur les recettes exceptionnelles, 2 386 193.32 euros, ça c'était la vente du 75 rue du général de Gaulle. Donc c'est une recette et importante à l'année mais c'est la dernière donc il faut bien voir que cela a permis, pas d'équilibrer mais en tout cas d'augmenter nos recettes. Voilà et ça c'était la dernière vente dernière session qui a été faite. Et après si on part sur la section d'investissement donc on a un total de dépenses de 11 813 755 euros avec des recettes en parallèles qui ne sont pas à la même hauteur. C'est ce que nous avons déjà évoqué pendant le DOB qui sont de 9 662 056 euros qui sont principalement des subventions à 642 000 euros, la taxe d'aménagement et la dotation des amendes de police très très légère hausse. L'emprunt, donc la Ville a contracté un emprunt de 1 500 000 euros, le FCTVA mais c'était suite à l'automatisation donc on a touché deux années. Et pour dire qu'aujourd'hui l'encours de la dette, en tout cas au 31/12/2024 et nous sommes concernés par ça s'élève à 21 475 492.53 euros. Ce qui représente une dette par habitant de 736 euros et 14 centimes. Voilà. Du coup, ça c'est l'arrêté des comptes. Comme vous avez pu le voir on n'a pas assez de recettes en tout cas qui compensent sur l'investissement et on ne dégage pas non plus à ça en fonctionnement, ce que nous avons évoqué longuement lors du DOB.

MME BOUBY - Il était temps, mais bon bref. Oui très bien Monsieur le Maire. Par contre, maintenant que j'ai la parole si vous pouviez me laisser finir sans me couper la parole, ce serait gentil. Donc vous nous avez convoqués ce soir pour le vote du CFU 2024, du budget primitif et le vote des taux. Donc, j'étais déjà intervenue dans la présentation du ROB, le 24 mars dernier. Je vous avais fait part déjà des irrégularités réglementaires sur le contenu du ROB. Je ne reviens pas dessus puisque tout est notifié au procès-verbal que nous avons voté tout à l'heure. Mais aujourd'hui, vous nous demandez de voter le budget 2025 alors qu'il est vraisemblablement illégal, illégal car nous avons reçu des mains de la police municipale contre signature, le 15 avril, les documents suivants : CFU 2024 et BP ville 2025 ainsi que le vote des taux. Donc vous avez bien pris vos dispositions pour que les 12 jours calendaires soient respectés donc on vous félicite sauf que nous avons reçu, mercredi dernier, donc le 23 avril, un rectificatif des documents suivants : CFU 2024 avec annexe verte, le BP 2025 avec les restes à réaliser, la note de vote des taux 2025 et le PPI 2025. Donc l'envoi de ces documents a donc été fait en dehors des délais légaux : 4 jours francs avant le vote au lieu des 12 jours obligatoires, conformément à l'article L 5217-10-4 du CGCT. En outre, le libellé des documents a changé et l'ordre du jour fixé n'est même plus conforme. Ce budget devait être voté le 9 avril et vous avez demandé une préparation plus longue et obtenu un délai supplémentaire de 15 jours par la Préfecture, donc jusqu'au 30 avril. Mais malgré cela, les chiffres ne sont toujours pas stables à J-4 du vote. Plus grave encore, ces documents sont en totale contradiction avec ceux reçus le 15 avril. Je vous donne quelques exemples : sur le CFU deuxième version, il manque plusieurs chapitres et de nombreuses pages. Au chapitre 2, il manque, par exemple, les pages 23 à 28 ; au chapitre 3, la section 2 de la page 30 à 39, il manque les fiches B de la page 42 à 45. Tout le chapitre 3D de la 45 à 70 et nous avons une annexe de la version 2 qui n'existait pas dans la version 1. Le PPI annexé également le 23 avril ne correspond pas non plus à celui présenté lors du ROB. Il est du moins moins ambitieux de 900 000 € et certains projets ont glissé d'une année sur l'autre. Pour le BP qui doit arriver en seconde délibération, c'est encore pire. Les pages n'ont pas disparu, mais les chiffres de la p. 44 à la p. 75 sont totalement différents entre les deux versions. Voyez par vous-mêmes, sur la page 44, j'ai entouré en rouge tous les chiffres qui diffèrent, il ne s'agit pas de virgule. Vous pouvez regarder, messieurs-mesdames, tout ce qui est rouge là, ce sont les chiffres différents de la version du 15 avril. Vous nous envoyez donc tous ces chiffres changés sans aucune note explicative. A nous de lire les 180 pages du budget en l'espace de 24 heures et de nous faire une idée. Donc ce budget illégal sur la forme l'est aussi sur le fond, car il ne répond pas aux règles de sincérité des chiffres stipulées à l'article L 1612-4 du CGCT. Je vous précise donc que le contrôle de légalité est d'ores et déjà informé que des recours ont été rédigés par des juristes et seront signés par plusieurs d'entre nous. Ils seront envoyés en Préfecture

demain si vous ne retirez pas ces points à l'ordre du jour. De plus, vous avez pris des élus en otage en les menaçant de la mise sous tutelle de la ville ou bien de les mettre au ban de la majorité s'ils votaient contre le budget. C'est inscrit dans le PV du ROB puisque vous l'avez dit vous-même au conseil municipal. Vous voulez donc nous impliquer maintenant dans quelque chose que vous savez illégal alors qu'en tant que maire de la ville, vous êtes garant de la loi. De plus, des questions légitimes se posent : pourquoi en sommes-nous arrivés-là ? Pourquoi n'avons-nous pas les bons chiffres ? Pour quelle raison les dotations de l'Etat sur le site du ministère de la cohésion des territoires et des collectivités territoriales affichent 2M d'écart entre vos chiffres et les leurs sur les dotations de l'Etat, je précise. Trois augmentations d'impôt en trois ans, un emprunt qui n'a jamais été aussi élevé, mais que s'est-il passé ? La situation financière semble catastrophique si je me base sur vos derniers chiffres. Nous finissons un exercice à -2M, si on ajoute le remboursement de la dette, avec les intérêts qui font à peu près 3,3 M, nous sommes à -5M sans avoir dépensé un seul centime. Est-ce que la ville est au bord de la faillite ? Sachez, monsieur le Maire que de notre côté, nous ne prendrons pas part au vote et que notre responsabilité personnelle ne sera pas engagée. Voilà, donc je vous remercie et en ce qui me concerne, je quitte la salle.

M. ROUSSET- Juste une question, vous quittez la salle ou vous ne prenez pas part au vote ? Il faut l'inscrire sur le procès-verbal.

MME BOUBY – Je quitte la salle.

M. ROUSSET – Très bien. Donc, vous quittez la salle. Quittent la salle : MME LANDRAU, M. PHILIPPE, MME BOUBY, MME BAUCE. C'est pour le PV c'est important. Et M. GUIN.

A 20h34, départ de Mme LANDRAU, Mme BOUBY, Mme BAUCE, M. GUIN, M. PHILIPPE

M. BATESTI – Je demande juste à apporter une petite précision à tout ça. Que des gens quittent la salle, ça ne me pose aucun problème. Mais moi, avant de quitter la salle éventuellement, parce que vous connaissez tous, pour les membres de la majorité, je l'ai dit dans diverses réunions, ma philosophie et ma pensée. Moi j'aimerais bien éventuellement avant de faire ce choix-là qu'on me donne une explication de ce qui a été donné par Madame BOUBY. Il y a des juridiques dans la salle, il y a tout le monde autour de la salle. C'est quand même très important parce que si les propos de Madame BOUBY que je ne conteste absolument pas, il faut être très clair chacun est responsable de ses actes. Moi je suis prête aussi à quitter la salle. Donc maintenant je vais être très clair. Est-ce qu'il y a une once de vérité pour tout ce qui a été dit ? Parce que là c'est grave, moi je vous le dis. Je l'ai dit en réunion maintenant, je vais transparent avec tout le monde. Excusez-moi, je ne suis pas forcément en état depuis une semaine, il y en a pour profiter ces situations-là. Et moi je ne vais pas pleurer sur mon sort. Moi je voudrais juste que l'on soit transparent avec tout le monde. Il est hors de question que je sois associé à quelque chose qui n'est pas correct. Tout le monde me connaît ici, ça fait 25 ans que je fais ça. Monsieur le Maire, ça fait très longtemps qu'on se connaît. On ne m'embarquera pas dans une galère. Peu importe avec ou sans rame, je veux bien ramer mais je veux savoir dans quel sens je rame. Et pour l'instant ça ne me plaît pas. Voilà ce que j'entends ne me plaît pas et ça ne va pas du tout. Donc je veux avoir de vrais éléments de réponse parce que moi je suis désolé mais là ça vous engage vous monsieur le Maire personnellement, ça engage Laurent Rousset parce que c'est lui le financier donc moi je vais avoir quelque chose de correct quitte à remettre ce vote. Je m'en fous. Je veux savoir où on va parce qu'il est hors de question que je m'embarque dans une galère avec qui que ce soit. J'ai été très clair dans des réunions de majorité. Je continuerai sur la même voix. Donc, moi si je n'ai pas de réponse je quitte la salle. Mais je veux une vraie réponse et qu'elle soit inscrite. Parce que les propos qui ont été tenus, c'est quand même très important, c'est très important. Je ne sais pas si tout le monde réalise il vient d'être. On est dans l'illégalité si c'est vrai. Donc je veux avoir une réponse. Il y a des juridiques derrière, il y a des techniques derrière. Je veux savoir où on va. Ce n'est pas normal de vivre cette situation. J'ai commencé la politique à 18 ans. J'ai vu tout un tas de choses dans mes mandats mais ça jamais. C'est une première. Je ne peux pas cautionner ça intellectuellement je ne peux pas et je ne serai pas associé à quelque chose qui est illégal. Donc soit on me donne des réponses maintenant, soit je quitte la salle. Est-ce qu'on peut remettre techniquement le budget ? Non. Donc il faut des réponses sinon je m'en vais.

M. DAMERVAL – Alors moi, je suis quand même étonné que des personnes découvrent des ratios et du patrimoine de la ville en ayant été élues depuis 5 ans dans cette majorité. C'est quand même assez étonnant. En fait, cette histoire, elle est écrite depuis longtemps, et cette histoire, elle est écrite depuis longtemps parce qu'on voit depuis longtemps qu'au profit de la modération fiscale, on se retrouve dans une situation qui est

ingérable, parce que le patrimoine forcément décroît, parce qu'un amortissement forcément fait décroître un patrimoine, et on se retrouve dans une situation qui est quand même assez aberrante. Et c'est un choix de modération fiscale. Pour avoir une modération fiscale, il faut avoir un très beau patrimoine, c'est beaucoup plus pratique. Or, le patrimoine de la ville s'est estompé au fur et à mesure avec des ventes successives.

On a cette chance d'avoir un magnifique patrimoine ! On a un patrimoine humain : ce sont nos habitants, ce sont nos associations, ce sont nos entreprises sur le territoire. On peut se vanter d'avoir des entreprises qui sont assez exceptionnelles. Je pense notamment à tous les artisans qui font vivre notre territoire, etc... et c'est assez exceptionnel de pouvoir compter là-dessus.

On a la chance d'avoir aujourd'hui un patrimoine exceptionnel parce que c'est un patrimoine qui est naturel, parce qu'on est entre Sénart et la Seine, parce qu'on a une base de loisirs qui est le premier site touristique de l'Essonne, parce qu'aujourd'hui, à proximité, on a la gare de Juvisy qui est la première gare d'Île-de-France en dehors de Paris.

Donc faire une intervention pour moi sur la question du compte financier unique, c'est dresser une radioscopie de l'année passée, mais c'est aussi voire au-delà, ce qui est l'histoire de notre ville. Et moi, dans ce compte financier unique, je voudrais commencer par rendre hommage aux agents de la ville qui se sont mobilisés. Ils ont fait vivre l'intérêt général sur notre territoire. Ils l'ont prouvé en 2024 lors du passage de la flamme olympique. Je voudrais rendre aussi hommage aux élus et aux agents qui, côte à côte, ont réussi en moins de 20 jours à mener une élection législative suite à une dissolution très hasardeuse du Président de la République. Et les agents ont été là, et c'est aussi l'une de nos grandes forces : c'est d'avoir des agents qui font le travail.

Toutefois, les agents ne peuvent pas tout. On est le fruit d'une histoire et le fruit de cette histoire ne suffit pas. Pour qu'aujourd'hui, on ait une présentation sur ce compte financier unique qui a une situation qui est bien plus contrastée. Derrière une apparente maîtrise financière se cachent de sérieuses faiblesses structurelles.

Tout d'abord, sur la situation globale : oui, il y a un excédent de fonctionnement grâce au ralentissement de l'inflation, mais si on compte l'investissement, on a un déficit cumulé de 3,4 millions d'euros. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11,8 millions d'euros, dont 9,4 millions d'euros pour la voirie, les bâtiments et le matériel. C'est à peine 58 % de réalisation des investissements sur la période. Donc ça doit nous interroger quand même sur la capacité à piloter certains projets municipaux et à respecter les délais.

Du côté des recettes d'investissement, la situation est encore plus préoccupante, puisque seulement 9,66 millions d'euros ont été perçus, bien en dessous des prévisions, avec de nombreuses subventions attendues qui ne sont finalement pas touchées. Et ça, la situation des partenaires de la ville, elle ne dépend pas de cet exécutif, mais on voit bien la difficulté en cascade qu'on peut rencontrer sur la question du territoire.

Les heures sup' ont fortement augmenté. Alors il y a la part des Jeux olympiques, il y a la part des élections, mais on peut quand même s'interroger sur une question de sous-effectif structurel pour certains services, notamment par une faiblesse et une faible capacité à tirer sur certains secteurs.

L'endettement reste élevé, et la question de la vente du patrimoine, notamment le 75 boulevard du Général de Gaulle, on ne le retrouvera pas les années suivantes. Une vente, c'est un one shot, donc ces questions de patrimoine sont d'autant plus importantes.

Avant tout, et surtout, un budget... un compte financier, un patrimoine, c'est avant tout et surtout un budget qui se juge à ce qu'il produit sur le terrain. Et là, le constat est accablant.

Draveil nécessite une attention particulière aux enjeux sociaux et sanitaires. La ville est classée ZUP+, et on ne retrouve pas dans ce compte financier unique une action particulière pour pallier cette situation. Malgré 340 000 € supplémentaires affectés au CCAS, l'impact visible — l'accès à l'aide sociale, l'accompagnement au logement ou le soutien santé — reste faible, en particulier pour les plus fragiles. Il y a une absence de recours pour ceux qui pourraient être bénéficiaires aujourd'hui des systèmes d'action sociale.

Malgré les besoins criants, nous constatons une méconnaissance des aides disponibles chez les habitants, une absence d'information efficace, un défaut d'animation sociale. C'est assez global, ce n'est pas lié uniquement à notre ville, mais c'est un constat qu'on peut faire lorsqu'on rencontre les habitants, et qu'ils connaissent peu les dispositifs qui sont à leur disposition, qu'ils soient d'ailleurs du CCAS ou qu'ils soient les dispositifs d'aide du Département. La faiblesse du recours existe, et je pense qu'on pourrait travailler en particulier sur les moyens qui sont là mais avec un impact faible, et surtout pour les plus fragiles.

Sur l'éducation, la situation est quand même assez problématique : on a eu deux mouvements de grève en 2024. On ne peut pas passer ça sous silence, et ça montre quand même un mal-être profond des agents municipaux, notamment dans le périscolaire. Le sous-effectif n'est pas traité. C'est quelque chose qui est structurel mais pour lequel les Draveillois nous demandent des résultats. Des enfants n'ont pas pu être accueillis en périscolaire, c'est compliqué pour les familles. C'est très compliqué pour les familles.

Et la présence de plomb détecté dans une école illustre une carence sur la gestion du patrimoine scolaire. Et ça, pour le coup, l'absence de schéma directeur immobilier doit quand même nous interroger sur la gestion des bâtiments.

La stratégie éducative municipale — et c'est pour ça aussi qu'on a formulé cette question — nous interroge quand même énormément sur la question de la qualité, de l'accessibilité, de l'égalité et de l'équité sur le territoire. Ça ne dépend pas que de la commune. C'est une question qui doit nous concerner, et on ne peut pas se satisfaire d'avoir aujourd'hui une stratégie d'événements pour éviter les collèges du territoire.

Et quand on regarde le dernier classement du Parisien, c'est quand même assez surprenant de voir ce déséquilibre entre l'ouest et l'est du département, avec des établissements publics classés dans les premières places quand ils sont à l'ouest, et des établissements publics dans les bas de classement quand ils sont à l'est. Et ça demande vraiment, à un moment, un enjeu d'égalité et d'équité sur le territoire.

Sur le CFU, on a forcément des enjeux climatiques et énergétiques. Draveil est en retard. Le PCAET porté par l'agglomération fixe des objectifs clairs. J'en ai déjà parlé lors de la question du ROB. Mais à l'inverse de l'annexe verte que vous nous proposez, il n'y a pas de trajectoire carbone, pas de stratégie de réduction sur les questions énergétiques, et malheureusement, on ne voit pas la traduction du plan d'adaptation au changement climatique.

C'est une première annexe verte. Elle est perfectible. On verra à l'usage. Mais aujourd'hui, l'annexe verte parle surtout d'espaces verts et d'arbres — ce qui est extrêmement important — mais ça reste quand même de l'agriculture intensive, pas de l'écologie. Si on ne parle pas des questions qui sont forcément derrière les questions d'adaptation au changement climatique, forcément, c'est problématique. C'est une politique de vitrine, c'est du greenwashing. Ce n'est pas une politique de transition écologique comme nous pourrions le souhaiter.

Sur le plan culturel, je ne vais pas revenir sur la question de l'Orangerie, mais on retrouve forcément des traces dans ce point sur la question démocratique. Je l'ai évoquée tout à l'heure sur la question des grèves : la question de la démocratie sociale doit être importante, parce que les agents sont notre première ressource sur notre ville. Il faut un travail beaucoup plus profond avec les parents d'élèves. Il faut peut-être aussi une utilisation un peu moins partisane des moyens municipaux. Et là, je pense notamment au VAD.

Pour résumer, en fait, le fonctionnement est sous contrôle, mais à court terme, sans dynamique solide, sans être au service d'un projet d'intérêt général. L'investissement est défaillant, il néglige le long terme. Je pense qu'on paie l'absence d'une gestion patrimoniale, qui affaiblit durablement notre ville, et qui est très ancienne sur cette absence.

Donc on se retrouve dans une situation qui est complexe. Nous ne voulons pas pour Draveil une simple gestion comptable. C'est un véritable projet de ville, ambitieux et humain, au service des habitants, que nous souhaitons. Et donc, pour toutes ces raisons-là, nous voterons contre le compte financier unique en tant qu'élus de l'opposition.

Comme à chaque fois, nous avons un débat sur la manière d'usage, mais ici, on se retrouve dans une situation où nous aurions fait des choix très différents de ceux qui ont été faits, sans forcément remettre tous en cause individuellement chacun de ces choix, mais bel et bien des choix différents, pour un projet de ville différent.

M. LEMAITRE – Je pense que tout a été dit. Je vous en avais averti il y a 4 ans maintenant. Je suis un petit peu surpris parce qu'on avait vendu Laurent ROUSSET comme du rêve, les fonctionnaires comme du rêve et aujourd'hui d'un seul coup plus rien ne va. Qu'est-ce qui se passe ? Je ne vois pas pourquoi du jour au lendemain ça change. Et en plus la situation d'aujourd'hui c'est la responsabilité, c'est la situation d'hier. Sauf que quand je vous avais avertis vous m'avez tous rigolé comme ça en disant que tout va bien. Non tout ne va bien. Et maintenant Richard a repris, monsieur Privat pardon, a repris les affaires en main et s'est démené avec gentillesse parce qu'il était plutôt volontaire, il n'était pas dans le but de prétention principale. Je suis un petit peu déçu que cette fameuse équipe municipale qui a voté pour lui à main levée. Il y en a même qui se sont levés sur la table qui ont eu des promotions et que finalement aujourd'hui vous ne le soutenez pas. Et dans les moments difficiles, et bien il faut soutenir son équipe, il faut soutenir son maire. Malheureusement aujourd'hui là vous vous divisez et ça c'est ce que je vous avais dit il y a 3 ans, vous avez rigolé mais bon M. DAMERVAL a bien expliqué tout ce qu'il y avait. Il n'y a rien à dire. Merci.

M. BATESTI – Je voulais juste revenir sur deux ou trois choses. La première, ce n'est pas à destination et une attaque contre le Maire, c'est justement pour le protéger. J'ai entendu des propos tout à l'heure qui sont importants. Quand j'entends comme quoi il y a de l'irrégularité dans la présentation budgétaire et je ne nomme personne en particulier et tout le monde en général. Ça m'inquiète. Donc ça veut dire dans la protection de tout à chacun c'est à dire dans la protection du maire en premier lieu, comme je l'ai fait à maintes occasions, c'est mon devoir de lui dire moyen un problème. Donc c'est pris comme c'est pris. J'assume complètement. J'ai eu à m'expliquer en réunion de majorité. Après avec tous les gens qui avaient autour de la table, j'ai été très clair par rapport à ça. Donc, je repose la question : y a-t-il un problème d'irrégularité ou pas dans les envois, dans les délais d'envois ? Ça a été énoncé tout à l'heure il n'y a pas eu de réponse. Je ne suis pas plus pour l'un que pour l'autre, je veux juste qu'on soit bien raccord. Parce que je ne m'embarquerai pas dans une galère. Je suis claire et net avec ça. Ça peut faire sourire. Moi ça ne me fait pas rire. Vraiment, ça ne me

fait pas rire. Je ne suis pas en état, je ne suis vraiment pas en état dans tous les sens du terme. Donc je souhaite juste pour moi. Après si je n'ai pas de réponse, je vais quitter la salle. Mais je n'en veux à personne. Je n'ai jamais vu ça. J'avais 17 ans. J'ai commencé la politique en Corse avec d'autres manières, d'autres mœurs. Là c'est pire que le carnaval et pourtant on est dans un théâtre comme l'a dit M. DAMERVAL. Comme il l'a souligné tout à l'heure. Ça te pose un vrai problème intellectuel. Vous ne m'avez jamais vu comme ça mais là franchement je ne suis pas bien dans tous les sens du terme, ce n'est pas normal ce qui se passe, c'est quelque chose qui aurait dû être fait il y a longtemps. Voilà donc moi je ne suis pas en train d'attaquer quelqu'un ou qui ce soit. Sinon je l'aurais dit. Si j'avais un truc contre le Maire, je lui aurais dit et on a déjà eu à s'engueuler. Là, maintenant il y a un problème, moi je veux une réponse claire. Est-ce qu'il y a une irrégularité dans les envois ? il y a une juriste, il y a du monde autour de la table. Est-ce qu'on peut avoir une réponse quitte à faire une suspension de séance. Mais au moins qu'on sache comme ça, les propos seront écrits et pourront être contestés ou pas. Merci.

M. ROUSSET – Je crois qu'il y a beaucoup de confusion et en même temps, c'est une logorrhée verbale de tout ce qui a été dit concernant toutes les irrégularités, soi-disant irrégularités des juristes qui ont déjà préparé les recours. Bah écoutez, il y a plus qu'à les déposer. Je rappelle juste que L5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le Maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Nous avons transmis deux documents complémentaires. La première version était transmise dans le délai de 12 jours. Celle-ci affichait les nouvelles prévisions budgétaires 2025 + les RAR donc le reste à réaliser dans les totaux. Il s'agit de la version dite trésorerie qui est légale. Puis nous avons après notre commission jugé utile et pour votre compète information de vous adresser la maquette avec les RAR ventilés. Une discussion que nous avons en commission finances. Il s'agit d'une version dite Préfecture. Pour rappel, les conseillers municipaux doivent remettre une note de synthèse suffisamment détaillée. Celle-ci vous a été adressée dans le délai de 12 jours. Cette note était déjà complète des RAR qui figurent dans le CFU. Il suffit juste de tourner les pages, ils y étaient tous. En plus de ces documents, vous avez bien reçu les annexes obligatoires tels que la liste des subventions versés aux associations, un tableau retraçant les emprunts garantis, une consolidation des budgets annexes et du budget principal, une synthèse de l'arrêté des comptes. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget et nous sommes conformes. Pour le BP, ce qui est assez surprenant sur le débat que nous avons aujourd'hui c'est qu'on était en train de présenter simplement un arrêté des comptes du CFU. Du coup on était bien au-delà. Autant Monsieur DAMERVAL, je comprends très bien. Il parle d'une vision politique et on comprend pourquoi il ne vote pas pour ça parce que nous n'avions pas le même projet mais là on fait aussi le BP d'un coup comme vous allez partir autant le faire maintenant.

Pour le BP, à partir des pages 44 au-delà de la page 75, vous savez ce que l'on nous a montré tout à l'heure c'est à dire jusqu'à page 109, il s'agit des annexes de la maquette. Les annexes sont des présentations croisées patrimoniales et budgétaires. Faut savoir les lire, il y a trois types d'annexes, vous avez évoqués plus particulièrement la note 1, des pages 44 à 75 ne portant que sur la présentation croisée de la section d'investissement. Ce qui n'est pas une vue d'ensemble. Il s'agit des restes à réaliser qui ont été ventilés en version 1 dans les totaux et en version 2 les chiffres sont les mêmes mais les ventilations étaient faites en version Préf. Les restes à réaliser, ils sont détaillés dans la totalité des annexes concernées. Les annexes sont des présentations automatisées tirées des informations générales de la présentation générale du budget et du vote du budget qui sont les parties principales et non annexes du budget. Et puis on va revenir quand même à l'objet de cette délibération parce que l'objet de cette libération c'est le compte financier unique. Je vous rappelle qu'avant, on avait un compte de gestion et un compte administratif. Dire que ce compte est insincère, au-delà que l'administration le prend mal parce que tout est ordonné par les équipes de l'administration, ce sont les agents de la Ville qui édite tout ça et qui le font c'est mettre en cause le trésorier payeur général. Parce que le CFU que vous avez, a été travaillé avec le trésorier payeur général c'est avec lui qu'on le fait ce n'est pas des chiffres qui sortent de la ville. Enfin, il faut savoir que toutes les semaines les services financiers et RH sont avec le trésorier payeur général. On parlait tout à l'heure des heures supplémentaires. Oui, on doit justifier pourquoi il y a des heures supplémentaires. Lorsqu'il y a des dépenses on doit les justifier. Tous nos délibérés passent aussi entre les mains. Et ça, c'est fait à chaque fois. Donc dire que le CFU est insincère. Eh bien, il n'y a rien à répondre là-dessus. Ça veut dire que et le trésorier payeur général et les services de la ville n'ont rien compris. On inscrit n'importe quoi toute l'année. Maintenant, comme on a un peu étendu sur le CFU, on a été au-delà. Oui monsieur DAMERVAL, je suis d'accord, pas avec votre analyse de la situation, non quand même, mais sur certains bilans que vous avez faits. Quand on revoit au niveau de l'investissement, ouais les subventions ne sont pas rentrées très clairement par rapport à ce qui est affiché. Et en plus les emprunts que nous souhaitons avoir n'ont pas été octroyés. Mais pourquoi n'ont-ils pas été octroyés ? Mais ça c'est ce qu'on a redit depuis la dernière fois que Monsieur LEMAITRE a repris parfaitement et que vous avez repris. Il y a deux choses. Tout à l'heure on va parler de la taxe sur le foncier

bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation. Il y a quand même un historique de cette ville. Je l'ai dit la dernière fois mais du coup je vais revenir dessus et je répondrai aussi à vos questions sur ce qu'on a évoqué tout à l'heure. Notre ville depuis des années, c'était notre choix. C'est là il y a un moment faut être responsable des décisions qu'on a prises pendant des années. Moi, je n'étais pas aux finances mais j'ai voté j'étais draveillois et j'étais très content de pas avoir mes impôts qui augmentaient. Ah oui, je l'étais content et je le redis. Maintenant, il y avait aussi un versant qu'on ne voyait pas toujours. C'est à dire que tout ce qui était l'investissement des bâtiments et vous avez à côté de moi le Maire qui était le premier adjoint en charge des services techniques. Le nombre de fois où je l'ai entendu râler en disant : « mais il faut faire des travaux, il faut faire des travaux », ça n'a pas été fait. Voilà. Donc quel constat on a cette année ? Il a fallu réorienter ça c'est quand même très important. Après on a aussi et je suis draveillois et je dis c'était bien et on ne le remet en cause, des recettes qui ne sont pas du tout à la hauteur des dépenses. Juste quelques cas : quand vous mettez votre enfant, il y a cinq tranches pour les draveillois. On démarre pour 2h20 d'APS donc d'accueil périscolaire pas de garderie, d'accord. On commence à 71 centimes et ensuite on va jusqu'à 1 euro 96. Tu peux les reprendre en détail pour ne pas me tromper. Si je prends les tarifs de la ludothèque on fait payer aux draveillois 20 euros par an. Il y a du personnel dedans. Alors le sport, c'est pareil, le sénior : 40 euros l'année pour l'aquagym, la gym douce 40 euros à l'année. Le totalement sport on a mis 30 euros par enfant. C'était les discussions que nous avons eues. Mais ça, ces tarifs, on est content de les avoir dans notre ville. Ça fait aussi partie des prestations que nous avons aux draveillois. Tout à l'heure, vous avez parlé monsieur DAMERVAL, Draveil c'est une ville agréable avec un beau cadre de vie, qui a beaucoup de prestations. Si je me tourne sur le domaine sportif, on est très au-delà des villes de notre strate en termes d'équipements. Et oui, on a un cadre agréable et on s'est toujours battu et Monsieur le Maire, ça a été sa priorité, c'était défendre notre cadre de vie et on l'a fait dans nos projets. Quand nous avons tous été élu, c'était le projet le plus ambitieux par rapport à toutes les mandatures précédentes. Il est énorme le projet. Alors comme l'avait bien soulevé monsieur DAMERVAL tout à l'heure, vous voyez je vous site beaucoup ce soir, on a 50 millions d'euros, mais dedans il y avait quand même des investissements qui n'étaient pas payés par la ville mais dont la ville avait agi de par le biais de sa conseillère régionale, enfin vice-présidente à l'époque ou du département. Ça on en profite. Quand je vous dis tout à l'heure les draveillois, le cadre de vie, toutes les prestations que nous offrons, le cout que nous faisons. Oui ça fait partie aussi de ce que nous offrons à Draveil. Maintenant, il y a une autre réalité, Stéphane LEMAITRE l'a dit et l'avait dit, je m'en souviens, alors c'est un chef d'entreprise il a une vision de chef d'entreprise. On l'avait dit, derrière il faut qu'il y ai des recettes et on n'a pas de recette. Les bases de la ville sont très en deçà d'une ville de la strate. Si vous prenez même dans l'agglomération on est très en deçà. C'est un constat. On l'a voté pendant des années pour être comme ça je ne le dis pas que c'était le mauvais mais il y a un moment il faut quand même ouvrir les yeux et être responsable. Notre rôle ici n'est pas de dire je suis élu pour être réélu. Notre rôle aujourd'hui c'est de dire je suis ici, je suis responsable de ce qui a été fait, de ce qui sera fait aussi dans l'avenir. Parce que lorsqu'on endette, lorsqu'on choisit aussi l'emprunt c'est pour l'avenir, c'est les enfants qui payeront. Alors que la fiscalité c'est ceux qui consomment au jour le jour. Et nous, notre taux aujourd'hui, on l'a dit la dernière fois, est très bas. Par contre, on est tous d'accord entre nous ici, je parle à notre majorité, en aucun cas nous voulons rattraper les autres villes si ce n'est gérer différemment. Les services ont déjà commencé. On a fait beaucoup de mutualisation dans les services. On a fait aussi de la gélification c'est à dire que le papier à tout va et autre, ça faisait aussi partie de nos combats. Pas qu'en terme écologique mais aussi pour nos agents, mutualiser tout le monde. Il y a plein de pistes qui ont été faites mais là on a un moment on a fait le maximum. Croyez-moi on l'a travaillé avec les services mais pas qu'avec les services. Parce qu'on s'est remis aussi en bureau avec les adjoints. On a travaillé. Notre objectif aujourd'hui c'est de maîtriser notre fiscalité. En tout cas que les draveillois ne soient pas assommés comme on a pu le voir dans certaines villes où il y a eu des augmentations de 110% d'un coup nous vous le verrez tout à l'heure dans la délibération, c'est trois pour cent. 3% pour la majorité des draveillois se sera entre 4 et 7 euros par mois. Par contre, on en a besoin pour l'équilibre dans la ville. Et puis l'emprunt, parlons de l'emprunt. On a rencontré une banque cette année pour anticiper pour notre budget. L'emprunt, nous l'avons mais il y a une condition. En fait il y avait deux conditions pour les banquiers. Les banquiers veulent être rassurés. Être rassuré. La Ville, elle a quoi ? Elle avait du patrimoine, tout a été vendu. Le dernier bien qui a été vendu, c'était le 75 rue du général de Gaulle. Maintenant ce que nous avons, c'est ce qui sert aux prestations de la ville, au service public. Donc, c'est la Mairie, les services administratifs, c'est les écoles, c'est tous nos stades. Voilà et tout ça on y tient et on veut le préserver. Du coup, plus rien à vendre. Il faut quand même en avoir conscience. Mais c'était la politique qui fait que pendant des années nous avons tous profité de la non augmentation des impôts. Et là on eut des augmentations qui ont été très progressives. Je tiens à rappeler que Monsieur le Maire, lorsqu'il a été élu, avait proposé sa majorité tout de suite d'augmenter de 20 %. Et très majoritairement on était contre parce qu'en fait c'était pas du tout dans la logique que nous avons et ce n'est toujours pas dans notre logique. L'augmentation d'impôts n'est pas la logique mais par contre il faut être responsable. On est responsable d'un bilan mais on est aussi responsable de l'avenir. Du coup on est en fin de mandat. Alors, Monsieur le Maire ne l'a pas dit mais on a fait beaucoup de réalisations.

Il faut juste rappeler aussi quand même qu'on a vécu le COVID, qu'on a vécu une guerre, qu'on avait vu des inflations, qu'on s'est pris plus d'un million d'euros juste sur les fluides, qu'on a eu les points tout à l'heure, on parlait des services RH, on était content pour nos agents mais tout ça c'est du non prévu. Et puis on a dû réorienter aussi nos dépenses. Soyons clair. Rappelez-vous on devait ouvrir un collège. Pardon, un groupe scolaire. Voilà 14 millions. Derrière, il y a eu tous les frais de fonctionnement. Aujourd'hui, on a un problème de fonctionnement. On n'a pas de recettes de fonctionnement, il faut le rappeler. Donc ça c'est le plus compliqué. On a dû à réorienter. Monsieur le Maire a fait un choix, tout de suite lorsqu'il est arrivé, c'est vers l'enfance. L'enfance, on a commencé par les écoles. On n'a jamais autant investi sur l'enfance : 11 millions d'euros. Que ce soit pour les crèches que l'on a équipées, ou les écoles. Si je reprends l'école Saint Exupéry où j'ai été pendant 6 ans le Maire adjoint en charge de ce secteur, les enfants passaient au travers des Algeco. Vous pouvez aller voir le directeur, les enseignants, les parents d'élèves, les enfants passaient au travers des Algeco. Monsieur le Maire a dit stop. Alors, oui on a fait des travaux très importants sur ce secteur. Mais c'était une véritable volonté, d'abord parce que c'était des enfants et puis parce qu'il faut avancer et ça c'est notre responsabilité en tant qu' élu politique d'entretenir tous nos biens et de mettre en sécurité tout le monde et de mettre tout le monde dans les bonnes conditions. Ça c'est important.

Maintenant, le centre administratif. Croyez-moi, jamais on n'aurait engagé des travaux pour le centre administratif. Seulement le planché c'est écroulé. Vous voyez derrière moi j'ai le service RH et les Finances, sur leur bureau j'étais là ce jour-là, le plafond est tombé littéralement. Il s'est écoulé sur les bureaux. Il n'y avait personne. Tout ça pourquoi ? Parce que le bâtiment est en train de sombrer. Donc on a fait des travaux. La chance que nous avons c'est que nous sommes dans une période de transition énergétique en tout cas on essaye. Ça veut dire que pour diminuer nos frais de fonctionnement on essaye de mieux isoler nos bâtiments. Et la chance que nous avons c'est lorsque nous initions sur ce type de travaux on peut percevoir des subventions. Parce que le travail qu'on a fait là au centre administratif, le travail qui est fait à Saint-Exupéry, le travail qui a été fait un peu partout. On fait des travaux, on conforte, on remet en état ou aux normes. Et surtout on isole, on fait en sorte de plus être des passions énergétique et Dieu sait qu'il en reste beaucoup dans les villes. Mais on n'a pas le choix. En tout cas ce n'est pas d'un coup de baguette magique qu'on le pourra. En tout cas notre budget ne nous le permet pas. Du coup oui on est très loin de la strate. Nous, on le verra tout à l'heure, on est à 37 et une moyenne sur les bases fiscales sont à 41/42. Donc voilà. Monsieur DAMERVAL. Du coup oui je vous disais sur le prochain point, alors vous avez parlé des heures supplémentaires qui pourraient être un problème de sous-effectif. Non ce n'est pas un problème de sous-effectif très clairement. En plus d'abord on était dans des périodes un peu compliquées parce que là où vous devez faire des heures supplémentaires en plein été au mois de juillet, il y a plein des agents qui partent. Je tiens à le rappeler, on a des congés que tout le monde peut prendre sur cette période et qu'on doit prendre. Donc non toutes nos heures supplémentaires ne sont pas liées à ça. Et en plus les heures supplémentaires, je le rappelle, c'est quand même un revenu complémentaire aussi pour nos agents qui sont aussi volontaires d'en faire et c'est très encadré. Et je tiens à rappeler que j'ai interdit le dépassement. C'est 25 heures et ça doit être justifié, 25 heures par mois. Je tiens juste à rappeler que l'on doit les justifier toutes, une par une avec le TPG. On arrive avec les documents et on doit justifier pourquoi on a des heures supplémentaires. Mais en tout cas, les heures supplémentaires ne doivent pas être là pour pallier à des sous effectifs. Vous avez parlé du CCAS ? Oui, c'était aussi la politique voulue par Monsieur le Maire et toute la majorité. Je vous rejoins totalement, il est important d'être auprès des plus fragiles. On sait les difficultés que connaît notre pays. Qu'il va connaître parce que ça on le sait encore plus. On parlera tout à l'heure des finances publiques d'un vide abyssal pour l'Etat qui du coup qui va se retourner vers qui, vers les collectivités territoriales. Bien sûr parce que nous sommes un fameux mille-feuille qui coûte très très cher à la France. Donc on aura sûrement des retombées l'année prochaine qui sont très très très lourdes. Mais en tout cas, oui ça a toujours été notre sensibilité première, l'enfance et le social. J'ai encore remercié toute l'équipe du CCAS qui font un travail extraordinaire. Vous êtes ici plusieurs à siéger au conseil d'administration et je pense que on peut remercier nos agents Simone ARNAUD, la maire adjointe, qui fait ça avec un dévouement absolu, mais absolu. Quand je vois comment elle se débrouille elle-même, elle va sur place, elle accompagne tout le monde, elle est vraiment là. Et le CCAS, non seulement nous avons augmenté le budget mais par contre nous n'avons pas voulu baisser en plus. Ce qui était demandé quand même. Mais bon voilà. Par contre je vous rejoins totalement sur une chose, c'est la méconnaissance des aides. Je pense qu'il faut une véritable réflexion alors peut-être pour donner avec le département à destination des draveillois et le CCAS pour qu'on puisse mieux communiquer pour que les gens puissent bénéficier et de toutes les aides de CCAS parce qu'on voit qu'il y a encore des aides qui pourraient être demander qui ne sont pas faites et puis je sais qu'Anne Marie accompagne beaucoup de personnes pour le département et on en parlera avec les équipes du CCAS et l' élu en charge de ça, voir, oui, comment on pourrait communiquer assez rapidement parce qu'on sait qu'on rentre dans des périodes assez compliquées pour beaucoup beaucoup de gens.

Alors, l'endettement élevé ! La clairement, je vous dirais tout de suite non l'endettement n'est pas élevé donc les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Maintenant vous avez parlé des mouvements de grève. Oui, il y a eu des mouvements de grève et c'est important. Un mouvement de grève, il y a deux choses : il y a le côté politique qui prime on est d'accord, on ne peut pas y échapper. Les syndicats en France sont avant tout politisés, c'est comme ça. En tout cas, ils ont une doctrine qui les accompagne. Voilà c'est respectable. Chaque syndicat a sa propre doctrine. Et on a aussi nos agents. On a eu des fortes mobilisations dans un secteur principalement qui était l'animation. Je tiens juste à rappeler que depuis qu'on est arrivé on a repris tous les régimes de l'IFSE. Donc, c'est le régime indemnitaire de la fonction publique avec une base fixe et une base variable. Il n'y avait jamais eu autant d'efforts faits dans cette ville depuis 25 ans. Ce n'est pas une prime qu'on donne là on agit sur l'IFSE. On avait beaucoup d'agents qui étaient à un IFSE très faibles. On les a tous alignés. Maintenant pour plusieurs secteurs, le secteur de l'animation a rencontré les référents pour revaloriser leur métier. Ça veut dire que derrière on revoit aussi leurs fiches de poste et c'est important, c'est une demande. On l'a fait aussi sur des responsables références logistiques dans chaque école. Et là on va le faire avec les ATSEM. Par contre on fait tout ça et c'est notre volonté. Par contre, il faut être très clair, il faut qu'il y ai un budget en face. Donc quand on propose 3 % c'est d'abord pour nos agents et nos écoles. On le verra dans le budget. C'est notre priorité. Et sur nos agents, vous avez pu le voir, le budget ne baisse pas et on ne veut pas qu'il baisse. On aurait dit remplacement, remplacement, remplacement. On ne remplace pas. C'est ce qui se fait et c'est ce que l'État va nous demander bientôt. La première réaction du ministre de l'économie lorsqu'il a été nommé, il est passé au Sénat, la première réaction était dire les collectivités, elles nous coûtent trop cher. Ils ont trop de fonctionnaires. Alors c'est peut-être vrai, il y a sûrement des mutualisations à faire. Mais ça veut dire que nos prochaines dotations, elles seront liées à cela. Il ne faut pas se leurrer. L'état diminuera les dotations et en plus il nous dira ça. C'était des questions qui ont été au Sénat. On nous dira mais vous avez fait quel effort sur le personnel ? Vous avez fait 5%, 10 % en moins. Bah non, ça ne fonctionne pas comme ça. On est une ville on gère quoi ? On gère des services publics. Notre objectif c'est de maîtriser nos services publics. C'est de maîtriser toutes nos prestations que nous avons. Donc oui monsieur DAMERVAL on prend en compte les mouvements de grève qu'il y a eu dans notre ville et on veut faire beaucoup de choses pour nos agents et on l'a fait. Il y a beaucoup d'apports et on va continuer jusqu'au bout. Ce n'est pas une année de disette pour nos agents, certainement pas. Après oui, je vous rejoins parfaitement, il y a un secteur qui est, sur lequel on souhaite vraiment investir pour cette dernière année, c'est l'animation. Vous avez parlé de l'accueil périscolaire. Oui, c'est un drame quand les parents du mercredi ne peuvent pas faire garder leurs enfants. Ils sont obligés parfois, ils sont limite de perdre leur emploi. Donc là on est en train de voir pour que ce soit solutionné quitte à donner d'autres priorités mais c'est important et c'est notre priorité.

Vous l'avez vu pour le ménage. Je reviens sur, Monsieur le Maire la dernière fois, vous a parlé du ménage parce que c'était une question que vous aviez posée et vous aviez raison de la poser. Dans toutes nos écoles, il y a une très très forte dégradation et il faut savoir que de janvier à mars, on avait un nouvel appel d'offres, commençait au moins de mars et entre-temps il fallait faire le ménage. Il y a eu un autre intervenant qui est venu, temporaire, qui n'a pas retenu par le la Commission des appels d'offres. La Commission des appels d'offres c'est d'abord un AMO qui décide, qui fait un classement, ce n'est pas la Ville, ce n'est pas les services. Qui fait un classement donc celui-ci n'avait pas été retenu et le nouveau qui a été retenu est là. Donc d'abord il a fallu l'accompagner et en plus on avait fait exprès de le prendre. On avait dit nos exigences qui étaient les mêmes et on avait pris à commande. Donc là on a dit très clairement, il va falloir augmenter. Là, il y a déjà eu beaucoup d'actions qui ont été faites et je tiens à remercier les services de l'enfance. Les services aussi, la direction générale des services, tout le monde parce que tout le monde était sur le terrain avec le prestataire. Monsieur le Maire y a été, il s'y est engagé lors du dernier conseil municipal. Là les enfants rentrent, les classes sont propres. Maintenant il faut que ça reste propre. Voilà donc on aussi nos référents logistiques tout à l'heure je vous parlais. On les avait reçus pour reconnaître leurs fonctions qu'ils vont être en charge aussi de tout voir. Mais du coup c'est une priorité monsieur DAMERVAL sur ce que vous disiez tout à l'heure.

Vous parliez du coup voter contre le CFU. Oui parce que on l'a dit la dernière fois lorsqu'on a fait le DOB, le CFU c'est la vision de notre politique de ce que nous avons fait, des dépenses que nous avons faites dans l'année des recettes que nous avons engendrées, donc recettes fiscales. Mais aussi les recettes que m'ont parlé tout à l'heure, les 20 euros de tarifs à l'année pour la ludothèque comme exemple. On a vu tout ça et oui c'était notre choix politique. C'était notre choix que nous avons eu lorsque nous avons été élus. Je rappelle aussi une chose, les tarifs de la cantine très souvent, on nous dit : « oui les tarifs de la cantine ils sont très très bas ». On a fait un choix qui était diamétralement opposé de toutes les autres villes qui se présentaient aux élections municipales. On n'a pas voulu de quotient familial. Pourquoi on n'a pas voulu le quotient familial ? D'abord, parce qu'on pratiquait, c'est à 2,75 € le repas. Je rappelle c'est cinq éléments et des produits frais et ce n'est pas nouveau parce que c'est aussi quand j'y étais déjà. On n'a pas voulu passer au quotient familial, parce que oui ça peut aider une tranche mais surtout ça tape sur la plus grosse partie de la population qui s'appelle les classes moyennes. En France, on a une habitude, on tape sur les classes moyennes. Là encore, la fiscalité ça tape sur qui ? Ça tape sur les propriétaires mais ça tape surtout sur les petits propriétaires. Et ça, c'est ce qui est le plus lourd. Et on avait fait ce choix de ne pas faire de quotient familial. Là c'est une

divergence politique que nous avons et chacun a sa vision et c'est respectable, mais c'était notre choix. Voilà. Aujourd'hui le tarif de l'école est à 3.71 euros. Je sais plus exactement. Non, c'est 3,37 euros. Voilà. Et c'était un choix. Si demain on disait on doit le passer à 5 ou 6 euros ce serait catastrophique pour pleins de familles. Là, très clairement, on sera obligé de faire le choix d'un quotient parce qu'on aurait des familles : imaginez, une mère célibataire qui avec ses deux enfants voir ses trois enfants, elle fait comment ? elle ne pourrait pas. Donc oui c'est des sujets qui nous prenons à cœur. Ça fait vraiment partie de notre politique et en même temps il faut être très fier de notre programme. Parce que lorsque vous reprenez le programme, je vous disais tout à l'heure. Il était ambitieux. Il n'avait jamais été aussi ambitieux de toutes les autres mandatures. Si vous prenez les montants c'était juste un autre monde. Mais maintenant, il ne faut pas se leurrer. On faisait tous ces investissements, tous ces projets pour la ville, mais je sais que très souvent, j'entends certaines personnes dire toujours non aux augmentations d'impôts. Soyez responsables. On est des responsables devant les draveillois et c'est totalement irresponsable de dire, on ne doit pas augmenter les impôts. Après qu'il y ai des discussions sur des montants et autres. Mais sur un principe de toujours voter contre des augmentations d'impôts. Le miracle n'existe pas. Il n'y a pas de miracle. On est rattrapé. Et contrairement à l'état et dieu merci on n'est pas comme l'état, on doit être à l'équilibre, toujours à l'équilibre.

Donc voilà alors on a été beaucoup plus loin que le CFU mais du coup il fallait quand même donner toutes ces solutions. Maintenant je vais garder le micro parce que comme vous le savez le CFU, donc c'est un compte financier unique. Donc c'est l'ancien compte administratif et compte de gestion qui a été validé par le trésorier payeur général sur tous les flux que nous faisons dans l'année et du coup et bien monsieur le Maire, quand c'est comme ça, il doit sortir et va sortir par là-bas je crois. Il va devoir sortir. Et nous allons passer au vote hors de la présence de monsieur le Maire. Voilà, le débat est clos.

M. le Maire quitte la salle

M. BATTESTI – Je ne vise personne. Mon devoir en tant qu'adjoint, comme tout le monde, soyons bien claires, mon devoir c'est de protéger le Maire dans son exercice. Je veux le redire. Je l'ai fait pendant des mandats et je continuerais. On est bien tous d'accord. Il n'y a pas de problèmes, ni sur les envois, ni sur les régularités ?

M. ROUSSET – Non et c'est ce que l'on a montré.

M. BATTESTI – Moi je ne prendrai pas part au vote. Je vous le dis direct. Et mon vote est valable pour la procuration, je viens de lui demander.

M. ROUSSET – C'est noté. C'est acté.

Approuvée

Pour : 17

Abstention : 2 (M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

DCM 25-04-039 Affectation du résultat 2024 – BP

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - C'est la suite du CFU. Comme vous le savez, il y a des écritures qui doivent passer donc le CFU 2024 qui a été adopté donc fait ressortir que la section de fonctionnement présente un excédent de 1 712 578.07 euros et que la section d'investissement présente un solde d'exécution négatif 2 151 699.6 euros. Du coup, Monsieur le Maire décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur d'une partie du besoin de financement de la section d'investissement soit la somme de 1 712 578.7 euros au compte 1068 intitulé excédent de fonctionnement capitalisés et monsieur le Maire décide d'inscrire la différence en recette d'investissement chapitre 001 qui est résultat d'investissement auteur de 2 151 699.6 euros. Ça c'est une délibération que l'on prend toujours après le vote du CFU maintenant, qui est une écriture.

M. DAMERVAL - Vu qu'il s'agit d'un exercice budgétaire, en tant qu'élus de l'opposition nous votons donc contre l'affectation pas en tant que tel sur l'acte, sur l'acte d'administratif mais tout simplement parce que ce n'est pas notre budget.

Approuvée

Pour : 18

Abstention : 2 (M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

DCM 25-04-040 Subventions des associations

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Merci donc les subventions 2025. Ah oui on les passe toujours avant le BP. Il y a des obligations en matière d'octroi de subventions. On a plusieurs articles on a un article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que toute association ou entreprise ayant reçu une subvention, peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Ça c'est un sujet important et on a un autre article qui spécifie que toutes les associations qui ont perçu une subvention de plus de 75000 euros ou représentants plus de 50% de leur budget, on doit l'annexer dans la liste des concours attribués aux associations. Donc tout ça c'est pour procéder à l'octroi d'une subvention. Les dossiers de demande de subvention doivent comporter toujours un minimum de justificatif permettant de déterminer la nature et le volume de contribution pouvant être allouée par la Commune. Les prêts de salle, de matériel. Vous avez vu que à chaque fois lorsqu'on a des salles et autres on doit les présenter maintenant à chaque fois dans le conseil municipal. Vous avez en annexe jointe au budget primitif la liste et le montant détaillé par association. Voilà. On verra que dans le BP on a maintenu notre budget association.

MME BELLAY - Les temps sont durs pour les collectivités locales, on est d'accord, mais les petites associations ont le mérite d'exister et baisser leurs subventions rend leur quotidien difficile ainsi que leur survie. En comparant le tableau 2024/ 2025 on se rend compte que certaines Associations restent privilégiées, elles n'ont pas eu de baisse mais une légère augmentation exemple l'école et le collège Notre Dame dont les 2 associations sportives touchent plus que les que celles des 2 autres collèges publics donc pourquoi les subventions ne sont pas les mêmes, les enfants de Notre-Dame sont-ils différents des enfants de Delacroix ou de Daudet ? Ce tableau pose la question de l'équité des subventions. Mais on votera pour.

M. BATTESTI – Loin de moi la pensée de laisser des enfants de côté d'une manière ou d'une autre dans le sport. Excusez-moi, j'ai du mal à parler. Je crois que, malgré que vous soyez dans l'opposition, vous savez ce que je pense des enfants, de la jeunesse et du sport. Donc, personne n'est mis de côté d'une manière ou d'une autre. Il n'y a aucun signe politique d'une manière ou d'une autre ou quoi que ce soit. Je félicite d'ailleurs le travail du service des sports sur lequel j'appuie du matin au soir pour tout un tas de demandes et les associations sportives qui répondent présentes. Ce qu'il faut savoir c'est que le sport ce n'est pas que du bénévolat. Il y a des associations beaucoup plus grosses que d'autres, comme je disais tout à l'heure, d'ailleurs à monsieur DAMERVAL, on s'est retrouvé à un endroit tout à l'heure tous les deux. Ils ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche dans les associations sportives donc partant de là, il leur faut aussi de la ressource, de la ressource matérielle. C'est ce que j'appelle la subvention indirecte, vous savez comme moi, dans tous les gymnases et toutes les équipements sportifs, ça coûte énormément d'argent.

La subvention directe participe au bien-être de l'association. Il y a des associations qui sont très très bien gérées et d'autres pas moins bien gérées mais de manière différente parce que leurs objectifs sportifs sont pas les mêmes. Donc ça c'est étudié, évalué et au travers de ça il y a une ventilation de subvention. J'en parle parce que je suis très non pas participatif parce que je n'aime pas ce mot là, mais collaboratif, c'est-à-dire que je parle aussi bien avec les gens de l'équipe du service des sports dans leur ensemble pour qu'eux ne font plus présents que moi, je ne suis pas là du matin au soir au service des sports, on a une vision d'ensemble. Je vais prendre le meilleur de l'ensemble et pour voir et je rencontre des présidents et je regarde un petit peu ce qui se passe partout. Partant de là, il y a des propositions qui sont faites. Regardez les chiffres par rapport aux années précédentes. Il n'y a rien de majeur mais tout va pour le mieux pour toutes les associations sportives et hélas hélas, elles sont tellement bien qu'elles nous demandent encore plus de l'argent parce qu'elles fonctionnent trop bien. Il suffit de regarder un petit peu tous les résultats sportifs dans diverses associations. Je le dis avec humour, je le précise. Arrêtez de faire des perf. parce que ça nous coûte des sous parce que plus vous faites de la performance plus vous coûtez de l'argent la collectivité mais tant mieux. Et vous connaissez ma philo aussi, plus les gamins font du sport, j'espère et j'ose à croire que pendant ce temps ils ne font pas de conneries. J'espère que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions.

MME JOURDANNEAU-FORT - Et je vais reprendre la suite sur le volet de Notre Dame. Puisque régulièrement chaque année nous avons droit au petit couplet « vilain, vilain vous donnez des sous à Notre-Dame ». Alors je vais démystifier un petit peu tout ça quand même. Faut arrêter de penser que notre Dame perçoit plus d'argent ou perçoit de l'argent qui ne lui serait pas justement attribuer pour accepter des enfants de tout milieu

social, de toute confession. Nous donnons à Notre-Dame la même somme que ce que coûte un enfant dans le public. Chaque année c'est calculé en fonction de critères très précis qui concerne la pédagogie, l'encadrement de l'enfant. Cette école elle est sous contrat d'État donc il y a deux types de je comprends bien votre réflexion, vous vous dites « une école privée, c'est une école privée, ils n'ont qu'à se débrouiller tout seul ». Ce n'est pas une école privée, c'est une école sous contrat. Ça change tout. Vous le savez les programmes sont les programmes d'État. On n'est pas à Montessori, on n'est pas dans des écoles d'enseignement spécifique. On est sur un programme national. Ils sont surveillés pour leur enseignement. Nous donnons donc chaque année la même somme par enfant draveillois donc selon ce que ce que cela coûte. Donc démystifions un petit peu cette histoire de Notre Dame. Par contre, pourquoi est-ce qu'il n'aurait pas droit eux les pauvres à avoir aussi quelque chose à dédommagement alors qu'il y a des personnes qui veulent, vous disiez tout à l'heure, il faut la liberté d'éducation, il faut de la qualité d'éducation, la qualité d'éducation, elle est partout, elle est partout. Ils sont draveillois, ils ont droit au choix. Ils sont là aussi parce que Notre-Dame propose un parcours européen et du chinois comme la même chose pour les collèves. Comme on disait tout à l'heure, les collèves on les choisit en fonction des options et bien là c'est pareil Notre-Dame. On peut aussi choisir Notre-Dame parce qu'on a envie de faire du chinois ou de suivre un parcours européen. Ça fait plaisir aux parents. Moi j'ai fait Notre Dame en partie, j'ai fait Delacroix aussi et moi j'étais boursière et j'ai pu faire Notre Dame parce que Notre-Dame accepte les enfants de tous les milieux sociaux. Il n'y a pas de d'élitisme non plus. Donc démystifions cette histoire. Je pense que l'année prochaine vous serez encore là pour nous redire Notre-Dame et pourquoi vous donnez des sous à Notre-Dame et je vous redirai de la même manière Notre Dame mérite cet argent comme tout établissement que nous remercions pour la qualité de l'enseignement. Tous les établissements publics et privés de travail sont là pour nos enfants et nous les en remercions.

M. LEMAITRE – Pour vous soutenir, je pense que vu que l'on a que quelques élus qui ne sont pas d'accord avec le fonctionnement de la commune, il aurait été bon qu'ils laissent leur solde, justement pour donner un petit peu plus aux associations. Ça aurait été gentil de leur part en sachant qu'ils ne soutiennent pas l'équipe. Merci.

M. DAFI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI) et Mme MATSA (représentée par M. DAFI) ne prennent pas part au vote

Approuvée

Pour : 21

Abstention : 00

Contre : 00

DCM 25-04-041 Convention définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation des subventions octroyées par la ville aux associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 euros

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Alors là comme je l'ai dit tout à l'heure, on en a délibéré, il faut avoir des conditions d'utilisation de ces subventions lorsqu'on dépasse 23 000 euros. En fait c'est afin d'assurer la transparence financière dans ces attributions donc on les passe à part des autres associations mais comme à chaque fois. Donc vous pouvez voir le montant des subventions attribuées pour 2025. Alors pour l'association de l'Amicale du personnel, le montant de la subvention pour l'année 2025 est de 40 000 euros et pour le Draveil Football Club de 39 500 euros. Je tiens juste à rappeler quand même qu'il y a déjà eu des versements qui ont été faits, qui ont été approuvés lors du conseil municipal du 2 décembre 2024 ce qu'on appelle le versement d'avance de subvention aux associations donc on l'avait voté. C'était pour le travail Football Club de 11 400 euros et l'Amicale du personnel de 15 300 euros. C'est du traditionnel.

M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI) ne prend pas part au vote

Approuvée

Pour : 23

Abstention : 00

Contre : 00

M. LE MAIRE - Le vote du budget est toujours un moment solennel pour notre Ville. Il prend ce soir une dimension particulière car il scelle les derniers exercices budgétaires complets de cette mandature.

Depuis 30 ans, j'ai eu l'honneur de servir cette commune avec fidélité et exigence. A l'heure où un cycle s'achève pour moi, je veux dire combien je reste confiant à l'avenir de notre ville qui a traversé tant de périodes difficiles ces 15 dernières années. Ce budget est le fruit dans le travail à rigoureux et l'aboutissement d'un chemin exigeant. Je remercie ici Laurent Rousset, mon premier adjoint et l'ensemble des services de la commune qui ont travaillé sans relâche pour présenter ces différents documents financiers et comptables. Ce budget, nous le soumettrons à votre vote ce soir avec responsabilité, nous avons dû faire des choix difficiles dans un contexte économique tendu avec le souci constant de préserver nos marges de manœuvre pour demain. Car gérer, ce n'est pas seulement faire face à l'urgence, c'est tenir compte du passé mais aussi préparer l'avenir avec lucidité. Chaque décision a été mûrement réfléchie. Il fallait préserver l'équilibre de nos finances tout en maintenant notre capacité à agir. Je présente ce budget avec responsabilité donc avec aussi la conviction qu'une majorité solide fidèle aux valeurs que nous portons depuis le début saura poursuivre ce travail avec moi. Ceux qui se reconnaissent dans l'engagement que nous avons partagé sauront, j'en suis certain, continuer à porter haut l'intérêt général. Le vote de ce budget doit incarner la cohérence, la loyauté et l'esprit de responsabilité qui nous oblige. Ce moment est aussi l'occasion de rappeler que gouverner c'est parfois renoncer à la facilité pour rester fidèle à l'exigence de vérité. Je rappelle que ce soir chacun pourra s'exprimer, mais une fois le débat clos viendra l'heure des responsabilités. Le vote. Je laisse maintenant Laurent ROUSSET, mon adjoint aux finances et aux ressources humaines vous exposer en détail les grandes lignes de ce budget.

Alors nous allons commencer par le vote des taxes de ménage.

DCM 25-04-042 Vote des taux des taxes de ménage 2025

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – On va commencer par le sujet qui est toujours sensible, je ne vais pas redire tout ce que j'ai dit tout à l'heure. Je pourrais le dire dans d'autres sens, différemment mais ça fait partie, c'est comme un ménage. Un ménage ça a besoin de recettes pour vivre. Nous c'est pareil et on a besoin d'être à l'équilibre. C'est ce qu'on présente. Le budget 2025 se doit d'être à l'équilibre, c'est la loi et heureusement que la loi est bien faite. Du coup il faut qu'on équilibre et pour équilibrer il faut qu'on ait une capacité d'autofinancement bonne. Et elle n'était pas bonne. Très clairement, on a vu les résultats et on n'a pas assez. Du coup il y a le vote de taux des taxes de ménage mais ce que je vous ai dit tout à l'heure aussi. Il y a des très très gros efforts qui ont été faits au niveau de la ville pour optimiser, mutualiser. Et du fait réduire considérablement nos dépenses de fonctionnement. Là cette délibération et bien c'est la délibération que nous n'aimons pas. C'est dans notre tradition. Je l'ai dit tout à l'heure. Nous ne l'aimons pas cette délibération mais elle est nécessaire. On l'a travaillé alors avec des adjoints qui étaient présents et responsables et après avec les services pour que on limite au maximum. Je l'ai dit tout à l'heure notre base aujourd'hui sur le foncier bâti, qui concerne la plupart des gens est de 37,5. C'est très faible. Les villes de la strate de notre agglomération y sont entre 41 et 42. Donc on est quand même très très loin. Ça fait des recettes en moins. Là ce que nous proposons au conseil municipal c'est de passer à 38,68 sur le foncier bâti et quand vous augmentez le foncier bâti, les autres obligatoirement augmentent. Faut juste rappeler deux choses donc l'État a décidé d'une évolution comme des bases de 1,7%, qui suit l'inflation. Ça a été décidé au mois de novembre donc ça la ville en bénéficie. Par contre nous avons besoin d'équilibrer c'est pour ça que nous proposons de les augmenter de 3% pour atteindre ce taux de base et donc le produit qui en sera dédié.

M. DAMERVAL - C'est une question budgétaire que vous nous posez, ça va en droite de ligne avec le budget qui va arriver derrière, c'est le moyen d'équilibrer le budget. Donc forcément je comprends la manière dont vous présentez mais étant une décision budgétaire vous comprendrez bien que l'on votera contre. La question des taux nous sommes à trois augmentations de taux en 3 ans. Ce n'était pas forcément dit dans le programme et dans le projet en 2020 et en même temps les conditions étaient naturellement bien différentes mais on a une évolution des bases, on a une évolution des taux et il va falloir et c'est là où dans l'accompagnement social, il va falloir aussi pouvoir avoir un accompagnement social pour ceux pour qui ça pourra présenter le plus fort risque sur ces questions-là. Et naturellement nous voterons contre une hausse des taux. C'est un luxe qu'on ne peut se permettre. Voilà merci.

M. BATTESTI - Je vais être fidèle au principe que j'ai énoncé pendant la réunion de majorité. Nous avons pu débattre. Quand on fait une augmentation de taux pour arriver à des équilibres, je peux l'entendre. Je peux tout comprendre et tout entendre pas de problème. Le sujet moi et les gens de la majorité le savent parce que je me suis exprimé de manière très claire et avec monsieur le Maire donc j'ai aucun problème de conscience par rapport à ça. La seule chose c'est que ce que vous demandez monsieur DAMERVAL par rapport à tout ça sur le social, le social amène forcément des hausses et forcément des coûts. Donc de l'autre côté vous avez un agent aux finances qui de facto va être obligé d'imputer et d'impacter les finances publiques. Donc

c'est l'équilibre de tout ça et le recouvrement des recettes de quelques natures que ce soit qui fait que en fait on arrive à des points d'équilibre d'exercices, ce qui n'est pas le cas. Donc quoi qu'on fasse si on augmente tout le temps avec du social on aura tout le temps un coup au bout donc ça ne va pas. Moi je suis contre le principe de l'augmentation du taux. Je m'en suis exprimé auprès du Maire. Ce n'est pas une attaque ad hominem encore une fois mais je ne suis pas d'accord parce que j'estime pour ma perte qu'il y avait d'autres leviers. Mais ça me regarde en mon âme et conscience, je me suis expliqué en droiture avec le Maire donc j'ai aucun sujet avec ça et avec qui compte par rapport à ça. Je ne changerai pas la façon de penser pour faire plaisir à Pierre, Paul ou Jacques mais en tout état de cause je reste quand même pour la Ville de Draveil. Voilà, merci.

Approuvée

Pour : 18

Abstention : 00

Contre : 6 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY, M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

DCM 25-04-043 Budget Primitif 2025 – BP

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Du coup, tout ce que nous avons évoqué tout à l'heure, c'est pour arriver quand même à ce budget. Budget sur l'année 2025 lorsque nous avons eu le débat d'orientation budgétaires sur tous les projets que nous souhaitons faire aussi pour continuer dans notre ville. Donc cette année les gros projets, on en parlera tout à l'heure. Mais ce budget est juste indispensable au fonctionnement de la ville. Alors le budget. On a toujours la colonne dépenses et recettes avec la section de fonctionnement et la section d'investissement. On reprendra les chiffres après. Juste quelques mots sur ce budget. Alors il n'y a pas trop de surprises parce que ça correspond à peu près au ROB. Je tiens juste à rappeler que le ROB, c'est normal qu'il n'y ai pas des chiffres précis parce que ce n'est pas du tout des chiffres qui sont présentés au ROB. Néanmoins il y avait quand même les grandes orientations et le pourquoi. Pourquoi nous partirons dans ce sens. Donc au titre du fonctionnement, des dépenses de fonctionnement et bien on reprend ce que nous avons vu tout à l'heure. Là on propose un budget de 9 187 999 euros parce que les fluides les dépenses de fluides, on a essayé on l'expliquer pendant le ROB. Néanmoins on sait très bien qu'il y a des grosses variations sur le marché et on a aussi, je vais rester politiquement correct, un président des États-Unis qui nous fou un bon bordel partout et on a quand même beaucoup d'incertitude sur beaucoup de sujets. Qu'on le veuille ou non, on le subit vraiment et on risque de le subir de plus en plus. Et du coup je rejoins ce qu'on disait tout à l'heure sur être au plus proche des plus petits. Les charges de personnel, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas un budget qui diminue, au contraire, on passe à 23 563 702 euros Pour nous dedans c'est tout ce qu'on avait vu des augmentations structurelles mais aussi ce que je vous ai dit tout à l'heure, notamment sur les augmentations du nombre d'agents bénéficiant du CIA sur le RIFSEEP, c'est quand même très très très important. C'est aussi le renforcement des emplois dans le secteur du périscolaire qui est vraiment notre priorité. Donc voilà c'est aussi et je n'ai pas parlé tout à l'heure, c'est le télétravail que nous avons mis en place avec l'indemnité forfaitaire que nous avons voté en assemblée et ça fait partie pour nos agences. C'est important. Voilà et puis aussi on a pris dedans tout à l'heure je vous ai parlé du forfait mobilité de la prise en charge des abonnements de transport et autres. Ça c'est tout le budget de ça. Maintenant il a augmenté mais ça ne veut pas dire que l'on ne le maîtrise pas. Le but est quand même de maîtriser notre masse salariale qu'elle n'explose pas parce que comme je vous l'ai dit tout à l'heure c'est le revers en tout cas pour les collectivités territoriales donc c'est aussi en interne. C'est du travail qui a été fait. C'est redéployé en interne donc on a fait beaucoup de mobilités sur du volontariat. On a fait aussi des reclassements. Des reclassements avant c'était « vous n'êtes plus bon pour vous occuper des enfants ? Et bien vous restez chez vous. » Non ce n'est pas ça. Le reclassement c'est, on offre la possibilité à nos agents soit de rejoindre la filière administrative on en a qui ont passé des concours. Voilà. Dedans on a fait parce que je disais le reclassement professionnel des agents il y a eu un travail mais qui a été énorme. Voilà le cadrage de l'annualisation du temps de travail aussi ça c'est un sujet qui est important. La maîtrise des heures supplémentaires. Ça a été évoqué tout à l'heure par Monsieur DAMERVAL, à juste titre. Les heures supplémentaires ce n'est pas une variable. Ce n'est pas une variable en tout cas pour les sous-effectifs et en tout cas en termes budgétaires ça doit être suivi de très très près donc voilà et la refonte du RIFSEEP que je vous évoquais tout à l'heure. Tout ça c'est sur le chapitre 12 donc c'est pour vous dire que à destination de nos agents ont ne diminuent pas le chapitre. Par contre on maîtrise c'est normal. Donc il y a une augmentation mais qui est maîtrisée. Dedans, je ne vous reprends pas le détail, on parle aussi des repas gratuits. Voilà je vous sors juste les grandes lignes je voulais dire aussi qu'au chapitre 65 donc c'est les subventions aux associations, les subventions au CCAS, la participation Notre-Dame et on a des sous comptes dedans avec notamment les

indemnités des élus. J'ai bien entendu monsieur LEMAITRE tout à l'heure. Le plus important dans le chapitre c'est les forces sociales de la commune donc nous maintenons la subvention qui est versée au CCAS de 940 000 euros. Je tiens aussi à préciser que nous maintenons notre participation pour la base de loisirs donc il y a le maintien et après je crois qu'il y aura une convention qui sera passée entre les communes mais bon ça après ça avec le SMAG. Mais en tout cas je tiens à dire que nous maintenons et puis un autre aspect parce que les services que nous offrons ça peut coûter cher, à la crèche Croix Rouge, c'est de l'ordre de 415 000 euros chaque année que nous versons à la crèche Croix-Rouge. Je tiens aussi à préciser que pour vous c'est important c'est la crèche qui accueille aussi des enfants porteurs de handicap. Donc on voulait à tout prix avoir cette offre sur la ville donc c'était important. Après je ne vais pas vous lire tous les chapitres parce que on n'a pas fini. Par contre on votera tous les comptes tout à l'heure.

Les recettes de fonctionnement donc on était sur les dépenses, des recettes il en faut donc on a les produits de service du domaine ce que je vous disais tout à l'heure. On a une augmentation des recettes mais c'est issu. Alors l'augmentation ce n'est pas issue, c'est que l'on a beaucoup plus de participants. C'est un sujet aussi qu'on avait abordé la dernière fois. C'était sur la population draveilloise, c'est quand même bizarre. On est toujours à 29 000 habitants malgré toutes les constructions. C'est quand même assez surprenant, c'est les states de l'INSEE. Parce que si on passait au stade supérieur, ils devraient nous verser plus de subventions. Donc c'est bien calculé. En tout cas c'est que nous avons aussi plus d'enfants dans les écoles plus de participants partout et du coup ben voilà, on l'a et dans les dépenses mais là aussi dans les recettes parce que l'on compense.

On a aussi le chapitre 731 sur la fiscalité locale que nous avons évoqué tout à l'heure pour un budget de 23 943 579 euros et puis tout ce qui est dotations, subventions et participations donc chapitre 74 à hauteur de plus de 9 millions.

Il reste l'investissement quand même, parce que si on part sans l'investissement, on ne fait que sur des dépenses alors c'est bien mais il faut quand même que tout derrière fonctionne donc on l'avait vu la dernière fois. Il y a quelques exemples qui ont été mis en annexe, des exemples en tout cas sur l'année. Donc le plus gros chantier c'est l'école Saint-Exupéry voilà pour plus de 3 millions, on a la rénovation des bâtiments. On est encore sur 786 000 euros.

Le centre administratif, on y arrive enfin, il sera enfin réalisé mais ça coûtait plus de 2 millions d'euros, ce n'était pas prévu. La voirie, on a diminué, serré la vis de notre budget, on a 855 000 euros alors que prévoit après plutôt un million d'euros. L'éclairage public, nous continuons, chaque année nous l'avons fait. C'est juste indispensable parce que l'éclairage public, c'est ce qui permet de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Donc il y a eu des travaux qui avaient déjà été entamés bien avant qu'on soit dans toutes ces prises de conscience pour notre planète et on le ressent considérablement dedans.

Les dépenses d'investissement on en avait parlé mais il faut quand même qu'il y ait des recettes en face donc on a le chapitre 10 et les dotations et fonds divers pour 3 162 198 euros. Et puis tout ce qui est subvention d'investissement. Donc c'est principalement le contrat départemental Terre d'Avenir et la DSIL.

La Région a beaucoup investi aussi mais c'est dans les RAR donc ça n'apparaît pas là. Mais je tiens à dire que tant le département que la région sont de vrais partenaires c'est important. Puis alors maintenant qu'on a même de l'autre côté du Grand Paris qui vient de subventionner le pont pour Draveil. Alors là, 1 500 000 de plus, on peut qu'être content et en tout cas c'est un projet qui doit avancer. On avait des divergences politiques. En tout cas je pense que lorsqu'il sera effectif, on sera tous très content. Moi à pied, d'autres à vélo que je connais et je pense qu'on appréciera considérablement et en termes de sécurité et en termes d'agrément pour tout le monde.

Et après au chapitre 16 il y a l'emprunt, donc il est prévu d'inscrire un emprunt de 6 millions. Ce qu'on appelle un emprunt d'équilibre qui porterait aujourd'hui l'endettement à 24 941 000 euros. Ce qui fait 854 euros par habitant. On est très très inférieurs au seuil. La moyenne c'est supérieur à 1000 euros des deux strates. Donc on est toujours en deçà. Maintenant je l'ai dit l'emprunter c'est mettre ça sur les générations futures donc il faut que ce soit et maîtrisé contrairement à la fiscalité où c'est le consommateur si je peux m'exprimer ainsi à l'usager donc il paye directement. Et tout à l'heure quand je vous disais que les banques nous aurons nos prêts cette année, l'exigence c'était les banques, c'était que nous ayons des bases fiscales qui soient acceptables. Voilà c'est tout. Donc on leur a dit que on présenterait cette délibération et du coup on aura les crédits même si nous n'avons plus beaucoup de patrimoine. En tout cas à vendre. On a un beau patrimoine magnifique on va le garder, on va tout faire pour. On n'est pas là pour le vendre. Voilà ce que je voulais vous dire sur le budget parce qu'on en a déjà parlé longuement tout à l'heure. Il est certain que nous avons une divergence politique. C'est normal, nos projets étaient vraiment divergents et nos souhaits sont aussi divergents même s'ils convergent sur beaucoup de points quand même. Je m'en rends compte. Il y a quand même beaucoup de points qui peuvent converger dans l'intérêt des draveillois. Après on a été élu, on a été élu pour un projet. On va le finaliser quand on reprend notre projet, on aura quasiment tout fait donc sauf quelques sujets mais qu'il a fallu évacuer et heureusement. Donc voilà je ne vais pas redéployer tout ce que

j'ai dit tout à l'heure. Je pense que j'avais déjà dit dans le DOB, le vote d'un budget. Ce n'est pas de reprendre le DOB mais par contre c'est de d'être clair dans les chiffres.

M. DAMERVAL - Un budget, ce n'est pas seulement une addition de chiffres. C'est un choix politique. C'est une vision – ou son absence – de l'avenir que nous voulons pour notre ville. Et à la lecture du budget 2025 que vous nous proposez, une évidence qui nous saute aux yeux c'est que Draveil est à la croisée des chemins. Certes, l'équilibre formel est respecté – c'est une obligation légale. Mais cet équilibre est fragile et cache de graves faiblesses. Vous l'avez rappelé, les banques nous demandent des bases fiscales solides. Comme il y a 3 ans, la Préfecture nous avait demandé de respecter la notion du potentiel fiscal parce qu'en fait on ne correspond pas à un mode de fonctionnement classique, une collectivité territoriale par des choix qui sont anciens et qui nous conduisent à une situation qui est assez problématique.

On est à la croisée des chemins parce que c'est la dernière année avant l'élection donc typiquement la plupart des projets arrivent à leur terme. Et donc, la notion de voir le montant de l'investissement baissé est plutôt assez logique mais, l'opposant que je suis, a toute liberté de dire c'est mal de baisser l'investissement dans une période où c'est extrêmement important. C'est assez facile, je ne vais pas rentrer dans ce jeu-là parce que franchement comme vous l'avez dit tout à l'heure, quand on est élu dans une collectivité, on doit se retrouver sur la question de l'intérêt général et après on a des questions du choix politique qui sont très différentes. Mais quand on est candidat à une élection, on sait ce qu'on va prendre, on connaît plutôt assez bien l'état de ce qu'on vise et donc venir dire après que c'est la faute des autres. C'est quand même extrêmement compliqué et on sait que les marges de manœuvre sont de toute façon extrêmement réduites, que ce soit n'importe quelle collectivité puisque derrière il y a des engagements pluriannuels et chacune des collectivités respectent ces contrats. D'ailleurs puisqu'on parle de contrat, l'école libre est sous contrat, les écoles, les collèges et les lycées sont sous contrat. Il y a, il y a pour ça un forfait. Il y a pour ça un forfait mais vous comprendrez bien que tout ce qui est extra légal sort du forfait. Donc la question de la subvention est extra légale. Elle ne fait pas partie du forfait donc au titre de l'égalité du code de l'éducation, c'est une subvention extra légale que nous n'avons aucune obligation de donner. Un budget apparemment en équilibre mais avec des fondations qui sont extrêmement fragiles c'est un recours à l'endettement. Vous nous expliquer aujourd'hui que ce recourt à l'endettement permet justement de pas se retrouver dans les mêmes situations que nous avons pu l'année dernière. Toutefois, il faut que ce soit un levier d'investissement structurant, or on est dans une période où on baisse justement l'investissement puisqu'on arrive en fin de mandat. Donc ça traduit forcément la panne d'auto financement mais vous l'avez vous-même admis tout à l'heure. Donc sur ces points-là on ne va pas forcément épiloguer. Et puis oui on ne peut pas retrouver ce qu'on avait en 2024 avec la vente du 75 boulevard du général de Gaulle. C'est forcément une ressource facile qui a été consommée et qui n'existe plus dans ce budget. C'est une stratégie aujourd'hui qui est qui a toujours été risquée et à court souffle et dont on paye les conséquences.

La section de l'investissement forcément est en baisse mais parce qu'on est dans une période structurelle ou la question de la gestion et de la maîtrise d'une politique d'investissement ambitieuse sera pour vos successeurs et nous souhaitons à ce titre d'ailleurs vous présenter un budget l'année prochaine.

D'ailleurs ce n'est pas pour rien que dans la cocotte-minute on met ce qu'on va conserver à long terme mais le bien le plus précieux aujourd'hui c'est nos équipes, nos agents et le fait aujourd'hui de passer à 60% des dépenses de fonctionnement. Sur la question des charges de personnel doit nous interroger sur de nouvelles sources de financement pour au-delà rendre un service public qui est demandé par nos concitoyens et concitoyennes.

La hausse des cotisations, elle est normale parce qu'en fait le niveau de salaire des agents est beaucoup trop faible et aujourd'hui c'est une paupérisation de la fonction publique et quand on nous dit qu'il y a trop d'agents de la fonction publique ce n'est pas se rendre compte de la demande sociale qu'on peut avoir sur nos territoires. Et surtout, ce n'est pas se rendre compte de la paupérisation que vivent les agents de la fonction publique.

Je vais rebondir sur un point que vous avez développé tout à l'heure : la question du mille-feuilles. C'est aussi ce qu'on veut bien faire et dans l'héritage qu'il y a de cette ville, c'est aussi ce combat qu'il y a eu un moment de ne pas vouloir la fusion Val d'Yerres Val de Seine et quand elle a eu lieu ça a été de vouloir absolument continuer à ce qu'elle n'existe pas.

La fusion Val d'Yerres Val de Seine et aujourd'hui, on a une Communauté d'agglomération qui devrait être une source et un levier d'actions pour justement répondre aux exigences de mutualisation et d'action sur le territoire et malheureusement la Communauté d'agglomération ne prend pas la place qu'elle devrait. Et en cela, il y a nombres d'exemples qui existent dans l'ouest de la France. La Bretagne, était en pointe, et ce n'est pas ma famille politique, puisque c'est monsieur MEHAIGNERIE qui avait beaucoup travaillé sur ce sujet-là. Ça ne nous rajeunit pas mais sur la question aujourd'hui de la mutualisation, nous voyons clairement qu'il y a des Communautés d'agglomération qui récupèrent des énormes marges de manœuvre en regroupant et en permettant d'aller chercher des marchés qui sont beaucoup plus optimisés. Voilà c'est un vrai travail. C'est

aussi un gros contrôle, je n'en doute pas et c'est aussi un gros contrôle de la part des élus sur le mode de fonctionnement.

Sur la question de la voirie, il y a des propositions qui ont été faites récemment et je pense qu'on aurait pu les anticiper aussi. La question aujourd'hui de créer des groupements sur l'entretien de la voirie et de faire participer notamment les réseaux au financement de la voirie n'est pas totalement aberrant. Et autre point, il y a des restrictions possibles sur certaines zones de voirie pour éviter qu'elle ne se consume trop vite. Et ça, ça fait partie aussi des points à soulever parce que ce sont des investissements qui sont absolument majeurs sur ce point.

Vous nous faites avaliser une externalisation des nettoyages des locaux, notamment dans les écoles dans ce cadre de budget puisqu'on a une augmentation de 230% des externalisations. Donc, chez nous c'est une ligne rouge. Je dois vous avouer qu'on aurait préféré qu'il n'y est pas d'externalisation.

La question des dotations de l'État est un sujet que rencontre toutes les collectivités territoriales et pour lequel, je pense aussi qu'il va falloir aller chercher d'autres types de financement à un moment ou un autre.

La question de la fiscalité locale, on l'a évoquée avec la question des taux juste avant mais il faudrait se poser la question du niveau soutenable et pour la question du long terme et des points qui sont fortement retrait et des désengagements notamment sur la réduction des crédits sectoriels, je pense notamment à la question du transport de l'aménagement du territoire mais qui sont liés aussi à la question des investissements sur la période. Mais quand on est face à une question de l'adaptation au changement climatique, peut-être pourrions-nous prévoir à un moment d'aller au-delà du mandat de 6 ans et de poser la question aux draveilloises et aux draveillois. On est un territoire à risque. On a vécu deux inondations majeures en moins de 10 ans sur le territoire qui concerne une grande partie de la population qui concerne des freins au déplacement etc. Est-ce qu'on peut poser un moment la question, peut-être aussi, d'ailleurs dans le cadre de la communauté d'agglomération avoir des plans pluriannuels qui dépassent la durée d'un mandat. Ça a été le cas notamment avec la ZAC, ce sont des budgets annexes qui permettent de passer au-delà d'une période d'un mandat classique. C'est des questions qui, je pense, peuvent être soulevées et qui peuvent ramener aussi un consentement à l'impôt parce qu'on voit les transformations et on voit l'action qui est faite et c'est extrêmement important sur cette question de consentement à l'impôt.

Je pense qu'il faudra clarifier la trajectoire pluriannuelle mais ça je pense que vous devez laisser à vos successeurs et nous avons un choix une croisée des chemins en 2026 donc nous votons contre ce budget. Pas contre les investissements qui sont faits, pas contre les agents et le versement, et le paiement des agents, des indemnités aux agents. Mais nous voulons contre ce budget en ce qu'il est un acte politique et nous votons contre l'acte politique. Pas contre ce qu'on peut retrouver dedans et on votera contre tous les chapitres. Ce qui simplifiera un peu l'exercice du vote.

M. ROUSSET – Oui, c'est des choix politiques. « Croisée des chemins », c'est vrai que je n'avais pas vu ça comme ça. C'est mieux que de dire une fin de mandature, mais c'est le cas. Monsieur le Maire tout à l'heure, oui on est à la croisée des chemins parce que on arrive à la fin d'un bilan où on a fait beaucoup de choses sur notre projet. En tout cas, on n'a pas à rougir. La Ville a changé. Alors peut-être pas dans tous les secteurs comme tout le monde le souhaiterait mais il y a eu beaucoup de transformation dans notre ville. C'était important de se dire : oui on est en fin de mandature, oui on dépense moins d'investissement et c'est normal. On arrive à la fin donc on a déjà fait quasiment tout le programme, ce qui n'a pas été fait, c'est un choix comme j'ai dit tout à l'heure. On a préféré remettre ça pour les enfants pour d'autres.

Donc voilà vous avez parlé de l'agglomération, alors l'agglomération aujourd'hui la communauté d'agglomération et là je pense qu'il faut remercier son président, c'est un véritable soutien pour la ville de Draveil. Autant, on a eu aucune aide parce que toutes les aides qui venaient de l'agglomération étaient refusées jusqu'à ce que monsieur le Maire soit élu. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération est un véritable appui pour la ville de Draveil. Là tout à l'heure, on a évoqué le point du cinéma oui après et réfléchir sur les mutualisations et autres. Oui il y a un moment, l'avenir fait qu'il le faudra pour toutes les villes, ce sera obligatoire, elles n'auront pas le choix de tout superposer. Faut quand même savoir qu'aujourd'hui avec l'agglom., on mutualise nos marchés pour aller essayer en tout cas d'obtenir des subventions européennes. C'est tout un projet qui avait expliqué à Madame JOURDANNEAU FORT la dernière fois de mémoire, si je ne me trompe pas, qui avait expliqué. Et du coup on a un vrai travail avec la communauté d'agglomération mais qui je pense peut aller beaucoup plus loin.

Après vous avez parlé de la voirie alors nous on est toujours très réticents sur la voirie. On a passé une délibération la dernière fois au conseil communautaire pour certains axes donc c'est, je ne sais plus, c'était Brunoy ? En fait c'était des axes le long de la forêt. C'était très très particulier. C'est rentré dans le giron de la communauté d'agglomération. Aujourd'hui ça peut se faire mais alors là par contre il faut que toutes les villes est conscience qu'il faut mettre les moyens pour que lorsqu'il y a un problème, il y ait une intervention et que on n'attende pas. Voilà aujourd'hui la facilité que nous avons c'est que on a nos agents qui sont sur le terrain et qui n'hésite pas à intervenir tout de suite. Enfin, on est plusieurs adjoints et faire des astreintes et je peux

vous dire que des fois vous êtes appelés vous êtes bien content que vous ayez des agents des services techniques qui soient là parce qu'il y a tout de suite des réparations d'urgence ou autre. Je crois qu'on en a eu il n'y a pas longtemps au sport. Donc voilà donc un grand merci aux services à chaque fois. Mais oui en tout cas là c'est mon avis personnel ce n'est pas celui d'un du projet. Mais en tout cas il faudra qu'il y ait plus de mutualisation et les agglos, ça peut être le cas parce que on sait très bien qu'entre Département et Région, on serait noyé au milieu de tout ça. Après, il ne faut pas être trop nombreux quand on va ce qui se passe de l'autre côté de la Seine, là, je ne sais pas comment ça fonctionne mais bon le Grand Paris, c'est vraiment le très très Grand Paris.

Voilà et puis oui je pense qu'il y a un vrai problème en France on a des responsables politiques j'utilise bien le terme politique, qui ont fait ça toute leur vie et qui pour eux un investissement c'est de la subvention. Lorsqu'on est chef d'entreprise, on n'a pas de subvention donc quand on fait des investissements c'est des retours mais on ne fonctionne pas en disant : j'attends que l'État m'envoie quelque chose. Et le constat qu'on peut faire dans beaucoup de collectivités, c'est de se dire bah on va attendre des subventions. Pas de subvention, on ne fait rien. Et ça, c'est juste dramatique dans les années à venir parce que l'État ne pourra plus tout subventionner. Les régions, le département c'est pareil. Donc oui, il faudra rechercher tout ça.

En tout cas il y a une chose qui est claire. Il y a des municipalités en 2026, on le sait très bien avant les élections qui votent le budget, nous on ne le fera pas. Ce sera le dernier budget que nous présenterons. Ce sera dernier budget que nous présenterons parce qu'après le prochain budget mais il appartiendra à la nouvelle équipe qui aura été élue par les draveillois, et c'est normal. Je trouve qu'il n'y a rien de pire, en tout cas je refuserai catégoriquement et monsieur le Maire est pareil, on est tous pareils de lier déjà un début de mandat alors que les draveillois ont choisi autre chose à d'autres projets. C'est une évidence totale.

Donc voilà ce que je voulais vous dire. Parce que vous avez évoqué, oui on a des divergences politiques, après on chemine tous aussi dans l'intérêt de notre ville avec parfois quelques divergences mais ce qui est important c'est que nous le faisons dans le cadre de la ville.

Donc on a compris que vous alliez vous opposer à tout. Il y a une époque vous ne vous opposiez pas aux sujets RH, je me souviens. C'était peut-être l'ancien mandat mais à chaque fois, on avait des mains qui disaient, non mais là sujet RH donc je vote. Vous vous opposez à tout. Moi, je vous propose quand même, je regarde juste l'administration derrière. Donc on va le faire si vous êtes d'accord on ne le fera pas par nature ni par fonction on va le faire par chapitre. J'irai assez vite et ce qui est important pour tout le monde par contre c'est une demande importante, personne ne quittera la pièce sans avoir signé. Vous savez quand il y a un budget on doit signer plusieurs documents. J'insiste. Ne partez pas parce que sinon après on va courir derrière. Donc ce qui est proposé au vote, alors on vous propose :

Au titre des dépenses de fonctionnement :

- pour le chapitre 011 : 9 187 999 euros
- pour le chapitre 012 : 23 563 702 euros
- pour le chapitre 014 : 620 000 euros
- pour le chapitre 65 : 2 886 968.55 euros
- pour le chapitre 66 : 609 078.36 euros
- pour le chapitre 67 : 300 000 euros
- pour le chapitre 58 : 50 000 euros
- pour le chapitre 042 : 1 400 000 euros
- pour le chapitre 023 qui correspond au virement à la section d'investissement pour la somme de 439 120,99 euros.

Ce qui nous fait un total pour les dépenses de fonctionnement de 39 056 868,90 euros.

M. BATESTI ne participe pas au vote.

Nous allons donc passer au vote pour ce que je viens de vous dire je ne répéterai pas donc j'ai demandé à Monsieur le Maire, pour gagner du temps.

Pour : 18

Abstention : 2 (M. BATESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

Au titre des recettes de fonctionnement :

- pour le chapitre 70 : 3 846 578.85 euros
- pour le chapitre 73 : 1 826 138 euros
- pour le chapitre 73.1 : 23 943 579 euros
- pour le chapitre 74 : 9 049 399 euros
- pour le chapitre 75 : 39 574.05 euros

- pour le chapitre 78 : 40 000 euros
- pour le chapitre 013 : 250 000 euros
- pour le chapitre 042 : 61 600 euros

Ce qui nous fait un total de 39 056 868.90 euros. Ça veut dire que nous sommes à l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Donc, nous allons passer au vote :

Pour : 18

Abstention : 2 (M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

Pour la section d'investissement :

Au titre des dépenses :

- pour le chapitre 20 : 170 000 euros
- pour le chapitre 21 : 6 186 037.02 euros
- pour le chapitre 16 : 2 420 058.03 euros
- pour le chapitre 10 : 5 000 euros
- pour le chapitre 204 : 245 000 euros
- pour le chapitre 45 : 30 000 euros
- pour le chapitre 040 : 61 600 euros
- pour le chapitre 041 : 1 000 000 euros
- pour le chapitre 001 : 2 151 699.06 euros

On inscrit aussi les restes à régler donc les RAR pour 4 471 617.98 euros. Ce qui nous fait un total de 16 741 012.09 euros.

Donc, nous allons passer au vote :

Pour : 18

Abstention : 2 (M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

Au titre de section d'investissement, les recettes :

- pour le chapitre 13 : 1 465 000 euros
- pour le chapitre 16 : 6 000 000 euros
- pour le chapitre 10 : 1 450 000 euros
- pour le chapitre 1068 : 1 712 198,96 euros
- pour le chapitre 45 : 30 000 euros
- pour le chapitre 040 : 1 400 000 euros
- pour le chapitre 041 : 1 000 000 euros
- pour le chapitre 021 : 439 500.10 euros

Les RAR que nous inscrivons sont de 3 244 313,03 euros ce qui nous fait un total de 16 741 012.09 euros.

Donc, nous allons passer au vote :

Pour : 18

Abstention : 2 (M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

Je voulais juste vous signaler une erreur qui a été notée sur la délibération qui va être retransmise. Vous avez la section d'investissement avec le montant qui est indiqué. Vous avez la section de fonctionnement et d'investissement il y a une erreur, c'est bien 16 741 012.09 euros.

DCM 25-04-044 Compte Financier Unique 2024 – ZAC Centre-Ville

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Alors là on est sur la ZAC. L'année dernière je vous avais dit, ce serait peut-être la dernière fois je l'espérais. Et bien non, il nous reste un an. Donc la ZAC, il y a un CFU, il a été fait en lien entre la Ville et le trésorier payeur général. Voilà donc vous avez des sections de fonctionnement pour la ZAC avec les dépenses : 118 724 euros les recettes à zéro et la section d'investissements : dépenses 0 et les recettes 264 500 euros qui vous est soumis au vote.

M. DAMERVAL - Sur la question de la ZAC, on aurait préféré aussi qu'il y ait, que ce soit intégré s'agissant d'une délibération budgétaire comme depuis le début du mandat on votera contre les documents budgétaires sur la ZAC. Après au regard du cumul qui a été fait sur ces cinq derniers comptes, on peut se rendre compte que malgré l'outil ZAC, ça a eu un coût assez important pour la collectivité et donc c'est un regret tout de même d'avoir porté un objet aussi important qu'une ZAC pour in fine se retrouver avec des coûts importants pour la collectivité. Et voilà, ça fait partie aussi des choses dont on débattrait sur le bilan de cette majorité pour l'avenir et c'est dommage qu'on n'ait pas pu avoir aujourd'hui une disparition complète de ce compte ZAC.

M. ROUSSET – Alors, après, moi c'est vrai que je n'ai pas tout suivi sur la ZAC à l'époque mais il y a surtout qu'il y en a un qui nous a fait faux bond. Du coup ce que je vous propose c'est de voter pour le compte financier unique.

Approuvée

Pour : 17

Abstention : 2 (M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

DCM 25-04-045 Affectation du résultat 2024 – Budget annexe ZAC Centre-Ville

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Comme tout à l'heure l'affectation du résultat 2024, voilà je vais être très rapide. On est sur la même délibération, c'est des passations d'écriture donc reporter à hauteur de 264 500 euros sur la section d'investissement reportée de reporter le déficit de fonctionnement en dépenses de fonctionnement à hauteur de 118 724 euros.

Approuvée

Pour : 18

Abstention : 2 (M. BATTESTI, M. MABROUK (représenté par M. BATTESTI))

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

M. BATTESTI quitte la séance à 22h16

DCM 25-04-046 Budget Primitif 2025 - ZAC Centre-Ville

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Le budget primitif de la ZAC. Si vous êtes d'accord, on ira aussi vite. Section de fonctionnement : dépenses 130 724 euros, recettes 133 724 €. Donc un équilibre. Et la section d'investissement : 0. Et dans les dépenses et les recettes : 254 500. Si vous êtes d'accord nous le votons en l'état pas d'opposition ? ou je vous le lie chapitre par chapitre ? Ok, merci.

Approuvée

Pour : 18

Abstention : 00

Contre : 4 (M. GUIGNARD, MME CASAL PASCOAL (représentée par M. GUIGNARD), M. DAMERVAL, MME BELLAY)

DCM 25-04-047 Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France et dotation de solidarité urbaine 2024

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Vous savez bien qu'au titre du CGCT, le Maire d'une commune ayant bénéficié au titre de l'exercice précédent d'une attribution du fond de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France. Donc c'est inscrit et qui est présente au conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice. Je vous dis la note, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement. Donc, notre commune en 2024 a

perçu une attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France pour un montant de 1 616 051 € et une dotation de solidarité urbaine de 1 122 491. Vous l'avez dans la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ?

PREND ACTE

M. ARFI – Oui je souhaite juste faire une petite intervention. Je suis avec vous depuis quelques mois maintenant mais j'ai l'impression d'être là en tant que visiteur simplement. Donc j'aimerais bien que d'ici le prochain conseil municipal on me propose quelques commissions. Merci.

M. ROUSSET – C'est la délibération que le Maire a passée, il y avait monsieur Claude ARFI pour la Commission ressources, finances, informatique et Madame BRETTE qui était sur la Commission Enfance.

M. ARFI - Excusez-moi.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du Conseil est levée à 22h20.

Mme TZAREWSKY Aurore
Secrétaire de séance



10 JUIN 2025

M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil

*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*